

LE DEVOIR

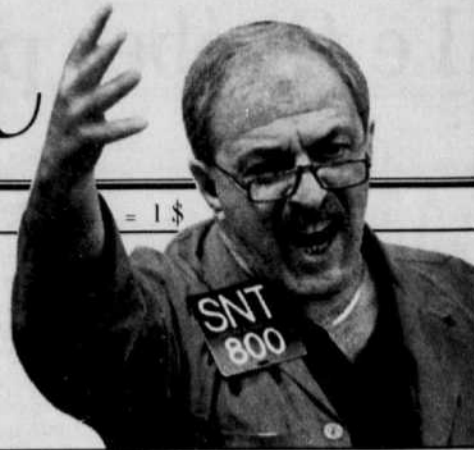
VOL. XCI - N° 82 LE JEUDI 13 AVRIL 2000 87c + TAXES = 1\$



LE MONDE
MALAISE GRANDISSANT AU PÉROU
PAGE A 5

LES ACTUALITÉS
QUÉBEC EST PRIÉ DE CESSER D'APPAUVRI LA FAMILLE
PAGE A 3

ÉCONOMIE
LE NASDAQ S'EFFONDRE
PAGE B 1



PERSPECTIVES

Aller voir ailleurs

Curieusement, les dépenses consacrées à la gestion de la demande des déplacements dans le Plan de gestion des déplacements (sic) du ministre Guy Chevrette n'atteignent même pas la moitié de 1 % des investissements totaux, soit un peu plus de dix millions sur un budget frôlant les quatre milliards...

Québec ouvre ses goussets à hauteur de 1,2 milliard pour développer des infrastructures de transport en commun. Pourtant, il ne daigne dépenser qu'un maigre 10,3 millions pour inciter les 115 000 entreprises, organismes publics et maisons d'enseignement de la région métropolitaine à encourager leurs employés à diminuer leurs déplacements en voiture.

Pis encore, le ministère des Transports n'a pas encore à ce jour adhéré à son propre programme de diminution des déplacements: le programme-employeur.

Ce programme est le seul bénéficiaire de l'enveloppe de dix millions consentie à la gestion des déplacements. Il permet à l'employeur de fournir à ses employés une gamme de mesures visant à faciliter leurs déplacements en transport en commun, en navette, en covoiturage, à vélo ou à pied, dans le but de diminuer leurs déplacements en voiture.

Or la préoccupation des employeurs à l'endroit d'une gestion plus responsable des déplacements est actuellement quasi nulle. En témoigne le nombre d'entreprises qui se sont prévaluées du programme-employeur à ce jour: elles se comptent sur les doigts d'une seule main!

Le refus d'agir des gouvernements qui se sont succédé depuis 30 ans est en grande partie responsable du retard accumulé au Québec dans ce domaine. En parallèle, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont déjà tiré profit de législations audacieuses liées au développement de programmes-employeur ou *commuter transportation*.

Dans ces pays, les voies que peut emprunter un employeur qui adhère aux différents programmes sont nombreuses: aménagement des horaires, gestion du stationnement, vente à rabais de titres de transport en commun, mise sur pied de service de jumelage des employés à des fins de covoiturage tout en permettant un retour garanti à domicile des covoitureurs en cas d'urgence. D'autres ont cessé de subventionner ou d'offrir gratuitement des places de stationnement en échange d'allocation de transport, de rabais à l'achat de vélo ou de dispositions pour permettre à l'employé de travailler à domicile.

Une récente étude réalisée aux États-Unis et aux Pays-Bas révèle qu'en moyenne, les programmes-employeurs contribuent à réduire de 20 % les déplacements automobiles. Le rapport démontre également que les programmes les plus performants réussissent à atteindre 49 % de diminution.

Outre la contribution au bien-être de la collectivité, les bénéfices économiques directs sont nombreux, peu coûteux, et se traduisent en espèces sonnantes et trébuchantes. On pense par exemple à la baisse des dépenses en gestion et en immobilisation liées aux espaces à bureau et aux stationnements, à une diminution significative du taux d'absentéisme ainsi qu'à l'amélioration de l'image corporative.

Pour accroître la popularité des programmes-employeurs, les autorités des régions métropolitaines telles que Vancouver au Canada, Arnhem-Nijmegen aux Pays-Bas et Nottingham en Angleterre ont mis sur pied des organisations locales formées de différents acteurs provenant des secteurs privé et public.

Selon une étude de 1997 portant sur 135 «*transportation management associations*» aux États-Unis, le budget annuel de ces organisations oscille entre 50 000 et 300 000 \$, un montant assuré à 50 % par les gouvernements.

Alors que le mandat de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) est actuellement en révision à l'Assemblée nationale, il y a lieu de se demander pourquoi Québec n'a pas cru bon d'élargir son mandat. En augmentant le budget qui lui est accordé, on aurait pu lui octroyer, par exemple, les mêmes responsabilités que celles qui sont confiées au Greater Vancouver Transportation Authority, qui a notamment le pouvoir de mettre en place et de promouvoir véritablement les programmes-employeurs.

En outre, peut-être devrait-on songer à réunir sous l'autorité d'un seul ministère les compétences aujourd'hui distinctes du transport... et du transport en commun.

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 8 Min: -4	Québec Ciel variable. Max: 3 Min: -6
--	---

Détails, page B 2

INDEX

Annonces B 6	Éditorial A 6
Avis publics..... B 5	Le monde A 5
Bourse B 4	Les sports B 6
Culture B 8	Mots croisés .. B 6
Économie B 1	Politique A 4
Idées A 7	Télévision B 7

www.ledevoir.com

Cardiologie: les listes s'allongent

Les hôpitaux espèrent toujours l'argent qui permettrait de parer au plus urgent

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Depuis l'annonce du réinvestissement de 2,7 milliards en santé, les hôpitaux montréalais souhaitent recevoir de l'argent pour alléger leurs listes d'attente, particulièrement celle en chirurgie cardiaque. Pourtant, rien n'a

encore été fait et le nombre de cas s'est encore accru depuis le 10 mars dernier dans la région de Montréal, passant de 620 à 635 personnes.

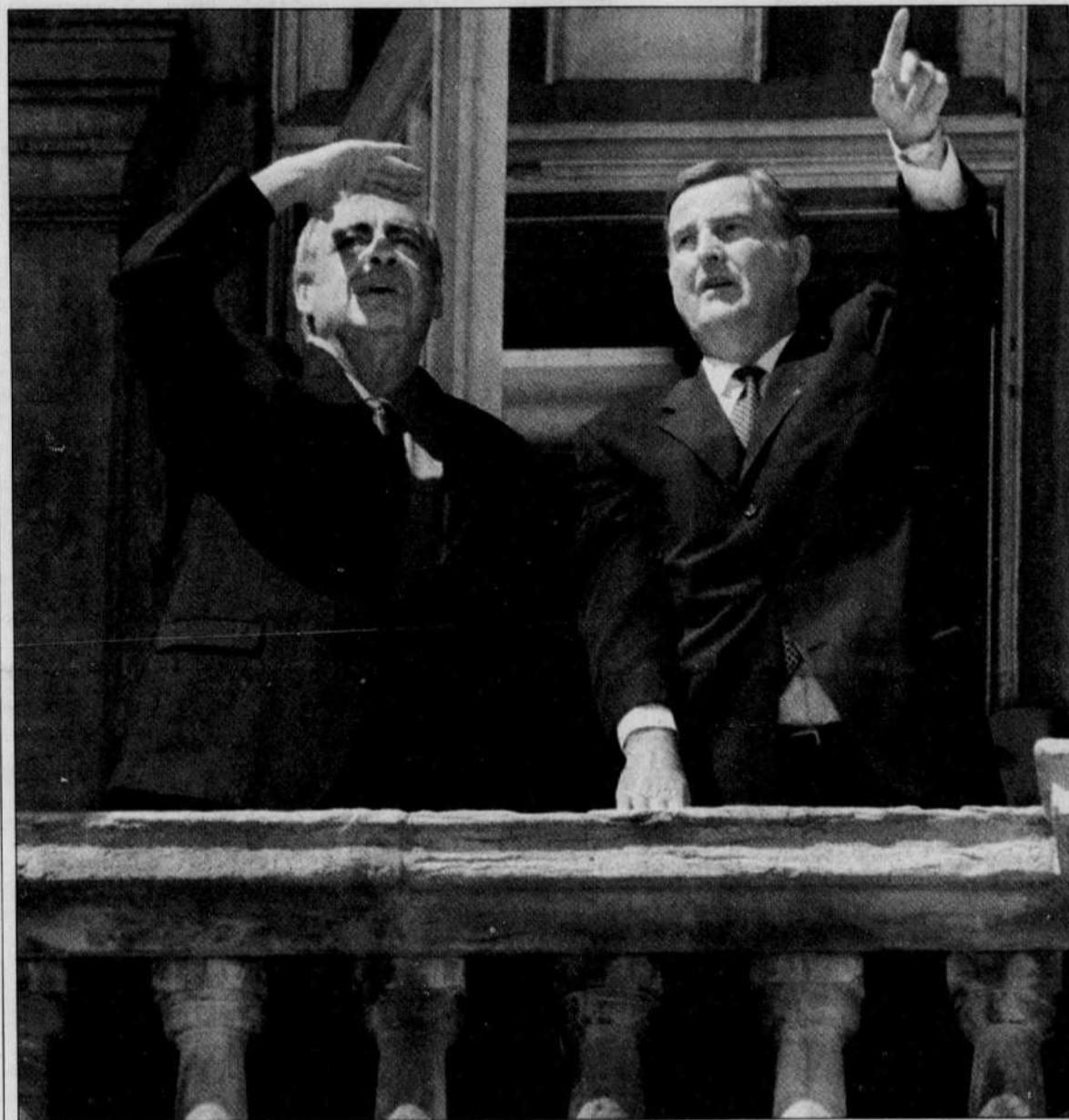
Il y a un mois, le directeur général des affaires médicales et universitaires au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Dr Luc Deschênes, indiquait au *Devoir* qu'il y aurait «des annonces rapides, rapides. Ça ne va pas prendre un

mois, ce sera dans les prochains jours, surtout pour les mesures urgentes». Les hôpitaux attendent toujours.

En novembre, un comité de travail en cardiologie tertiaire a été mis sur pied par la ministre Pauline Marois. Le groupe avait six mois pour faire le tour de la situation et

VOIR PAGE A 8: LISTES

Au balcon



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PHILIPPE Séguin était de passage à l'hôtel de ville de Montréal, hier, pour causer de choses et d'autres avec le maire Pierre Bourque. Du haut du célèbre balcon, le candidat à la mairie de Paris a refusé de partager son opinion sur une question à forte saveur politique comme l'avait fait avant lui un certain général. Usant d'une formule bien connue des Québécois, M. Séguin n'a pas voulu appuyer officiellement le projet «une île, une ville», se contentant d'un «non-ingérence, non-indifférence».

Le fisc prêche à l'école primaire

Du matériel didactique de Revenu Québec vise à mettre en garde les élèves de 5^e contre le travail au noir

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le gouvernement cible les petits de la cinquième année du primaire pour combattre le travail au noir. Grâce à du matériel pédagogique conçu par le ministère du Revenu et destiné à expliquer les taxes et les impôts, on compte ainsi former «la conscience de futurs contribuables».

Dans *Le Petit Magazine*, un guide pédagogique conçu à l'intention des enseignants de la cinquième année et intitulé *Taxes et impôts au Québec: pourquoi et pour qui?*, on présente une série d'activités à faire en classe et par lesquelles les enfants de 10 et 11 ans comprendront les notions de base de la fiscalité

Léo le lion symbolise le gouvernement dans le matériel didactique conçu par le ministère du Revenu.



et saisiront le côté négatif du «fléau» que sont «le travail au noir et l'évasion fiscale». Un guide similaire, cette fois destiné aux jeunes de la cinquième secondaire, poursuit les mêmes objectifs à l'aide d'activités et d'exposés plus élaborés.

L'utilisation de ce matériel pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre l'évasion fiscale du ministère du Revenu, lequel a permis au fisc de récupérer 388 millions en revenus supplémentaires en 1999. L'État québécois, apprend-on dans l'un des guides conçus à l'intention des enseignants, «a subi des pertes fiscales de quelque 1,6 milliard de dollars en 1997-98 en raison du travail au noir», ce qui l'a incité à mettre en marche une série d'actions visant à «réduire ce fléau». Par la voie de l'éducation, on tente donc de sensibiliser la population.

VOIR PAGE A 8: FISC

Chrétien juge que son séjour au Moyen-Orient est un succès

Le premier ministre ferait mieux de rentrer au pays, estime plutôt l'opposition

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Chrétien affirme avoir été bien reçu par les dirigeants et médias du Moyen-Orient en dépit des critiques lui ayant été adressées au pays.

À la suite d'un entretien avec le président égyptien Hosni Moubarak, hier, M. Chrétien a estimé que son séjour officiel dans la région, à sa cinquième journée, était couronné de succès. «Je n'ai rien vu dans les journaux ni rien entendu à la télévision de négatif», a déclaré le premier ministre lors d'une brève conférence de presse.

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

POLITIQUE

Via Rail obtient une aide de 400 millions

Le transport ferroviaire a reçu un solide coup de pouce d'Ottawa hier, le gouvernement annonçant une subvention de 400 millions de dollars sur cinq ans à Via Rail.

Le gros du morceau servira à améliorer le service dans le corridor Québec-Windsor, notamment en réglant le problème de la signalisation déficiente et en favorisant l'achat de locomotives plus puissantes. La fréquence de l'ensemble des liaisons sera doublée, voire même triplée dans certains cas, et on augmentera également le nombre de certains trains express. Par ces mesures, Ottawa vise à offrir aux consommateurs une véritable solution de rechange à l'avion.

■ À lire en page A 4

Québec veut un bingo en santé

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le bingo profite de moins en moins aux organismes communautaires et religieux — en particulier sur l'île de Montréal —, une situation à laquelle le gouvernement Bouchard songe à remédier.

Un important rapport sur l'industrie du bingo, fruit de 11 mois d'efforts, a été dévoilé hier par le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard. L'étude brosse une triste portrait du bingo national, qui génère des profits à la baisse d'une année à l'autre. À titre d'exemple, le bingo faisait 24 % de profits au début des années 90, alors que ce taux se situe aujourd'hui à 16 %.

Les profits baissent, les ventes stagnent, les frais d'administration sont à la hausse. Une situation «alarmante», indique le rapport préparé par Charles Côté, le vice-président de la Régie des alcools, des courses et des jeux. «Il est impérieux de résoudre ce problème, sinon il arrivera un moment où l'activité aura perdu tout son sens», écrit-il dans l'étude accompagnée de 24 recommandations.

VOIR PAGE A 8: BINGO

GÉRARD BOUCHARD

GENÈSE DES NATIONS ET CULTURES DU NOUVEAU MONDE

Essai, 504 pages • 34,95 \$

Comment naît une société? Comment se mettent en place l'État, la nation, l'identité?



• LES ACTUALITÉS •

Une plainte déposée depuis trois ans

Le Québec profite du laxisme de l'ALENA

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) estime que la Commission de coopération environnementale met sa «crédibilité» en jeu en ne donnant aucune suite sérieuse et rapide à la plainte formulée il y a trois ans en rapport avec l'inapplication de plusieurs normes environnementales en agriculture au Québec.

Le CQDE a adressé sa plainte mardi directement aux trois responsables de la Commission, les ministres canadien et espagnol de l'Environnement, David Anderson et Julia Carabias, ainsi qu'à l'administrateur de l'Environmental Pro-

tection Agency, Carol M. Browner.

La plainte initiale, déposée en 1997 au nom de 17 groupes de citoyens et d'environnementalistes du Québec, se basait notamment sur le fait que Québec a lui-même établi que le taux de conformité à ses normes environnementales — elles-mêmes considérées comme vétustes — ne dépassait pas le tiers des 35 000 fermes québécoises. La réglementation mise en place par le traité subsidiaire de l'ALENA sur l'environnement stipule que les pays, États et provinces ont le droit de modifier leurs règles environnementales mais n'ont pas la liberté de ne pas les appliquer. Contrevenir à cette règle peut entraîner des amendes et des sanctions très lourdes pour les gouvernements laxistes.

Depuis l'inscription de cette plain-

te, Québec a réagi en haussant la barre de ses exigences mais a reporté, comme c'est le cas pour le phosphore, l'obligation de s'y conformer dans une dizaine d'années, ce qui permettra au milieu agricole de contrôler ses rejets de phosphore... 30 ans après le lancement du programme d'assainissement des eaux. Et depuis, Québec permet aux agriculteurs de s'autocontrôler, ce qui rend particulièrement difficiles de nouvelles plaintes pour non-conformité aux normes!

Le 29 octobre dernier, après les délais rendus nécessaires par la mise au point de la réponse du Canada à la plainte initiale des groupes québécois, la Commission a informé son conseil, formé des trois ministres, que cette plainte justifiait la constitu-

tion d'un dossier factuel en vue d'une éventuelle décision.

Mais depuis, plus rien à l'agenda des ministres, d'où l'inquiétude des plaignants, qui ne sont pas sans remarquer que le même organisme a procédé avec beaucoup plus de célérité dans le cas des plaintes d'autres groupes américains, notamment.

«Comprenez notre exaspération», écrit le directeur du CQDE aux trois membres du conseil de la Commission, devant ces délais qui, à notre avis, compromettent un redressement rapide et nécessaire de la situation environnementale du milieu rural québécois. [...] Nous croyons qu'il y va de la crédibilité même du processus dans lequel nous nous sommes engagés et dont vous êtes les fiduciaires et les garants.»

Linux Expo Amériques 2000

Les habitués absents étaient cette fois présents

Le gouvernement français s'apprête à légiférer sur le logiciel libre

MICHEL DUMAIS

Le rideau vient de tomber sur cette première édition de la foire commerciale Linux Expo Amériques 2000. Ce salon a été, au dire de nombreux exposants et visiteurs, un franc succès, même si l'organisation n'a pas tout à fait atteint le nombre de visites prévues.

Près de 4500 personnes ont franchi les portes du Palais des congrès de Montréal cette semaine dans le cadre de cette première édition de Linux Expo. C'est un peu moins que les chiffres escomptés (6000) par le promoteur, Stéphane Labrousche. Cependant, de l'avis de nombreux exposants, la très grande qualité des visiteurs compensait avantageusement pour le manque à gagner. Selon Bill Weinberg, de la firme californienne Monta Vista Software, un éditeur de distribution Linux pour systèmes embarqués (embedded software), «nous étions sceptiques sur nos chances de rencontrer un nombre suffisant de clients potentiels. Le dernier salon Linux World à New York nous a ouvert de nombreuses portes, mais jamais comme à Montréal. Nous repartons avec une liste de près de 150 clients potentiels intéressés par nos produits. L'organisation du salon, la firme Skyevents, a vraiment réussi à faire de ce salon, somme toute très technique, une exposition à dimension humaine. Nous avons reçu un traitement impeccable de la part des organisateurs et, contrairement à ce que nous pensions, jamais la barrière de la langue ne fut un problème, au contraire.»

Même son de cloche de la part des visiteurs présents sur place. David Rowley, de Keynet, consultant et expert en réseautage, nous a confié que cette foire commerciale est l'une des mieux organisées qu'il ait vues à Montréal depuis des années. «Je visite de très nombreux salons à chaque année, le Comdex, le MIM, etc. La Linux Expo est, selon moi, un modèle d'organisation. J'ai pu constater très rapidement que de bonnes affaires s'y brassaient, autant entre clients et exposants qu'entre les exposants eux-mêmes. Les organisateurs du Comdex à Montréal auraient tout intérêt à suivre la route prise par les dirigeants de Linux Expo s'ils veulent dynamiser leur manifestation.»

Comme il fallait s'y attendre, le salon a été pris d'assaut par les «linuxiens» de tout acabit. Cependant, la présence de nombreux administrateurs de réseaux et de responsables de services informatiques de grandes entreprises contrastaient avec la faune bigarrée qui compose normalement les autres expositions Linux. Le Devoir a pu constater la présence de nombreux représentants de firmes comme CGI, Desjardins et Hydro-Québec, tous fortement intéressés par les derniers produits et services présentés sur l'aire d'exposition. Un responsable informatique d'une très grande société québécoise nous a confié, sous le sceau de l'anonymat, qu'il «était présent pour étudier la possibilité d'implanter le système d'exploitation GNU/Linux et de nombreuses applications à code source libre dans

son entreprise. Si les économies d'échelle sont aussi importantes qu'on le dit, tout en nous permettant de conserver une compatibilité avec les standards actuels du marché, nous serions idiots de passer à côté d'une telle occasion. L'enthousiasme de Bob Young, de Red Hat, un homme d'affaires après tout, pour le logiciel libre est très contagieux. Et constater que des sociétés comme IBM, Oracle, Dell et Compaq nouent des ententes de partenariat solides avec Red Hat pour l'intégration et le soutien de Linux pour leurs produits peut peser fort lourd dans la balance. Et de nombreux confrères d'autres sociétés avec qui je discute commencent à penser comme moi.»

D'autre part, le monde de l'éducation n'a pas été laissé pour compte. Des responsables informatiques de nombreuses commissions scolaires étaient aussi sur place pour visiter les stands de firmes proposant des services au monde de l'éducation et pour assister à la conférence sur l'éducation, animée par le professeur Jean-Claude Guédon. Joël Pommerleau, de la firme informatique INSU, a prononcé une allocution fort appréciée des observateurs présents sur place alors que celui-ci présentait sa solution pour le monde de l'éducation. Parlant de philosophie «Open Source» mais aussi de dollars, M. Pommerleau a démontré qu'une solution à base d'ordinateurs 486 et d'anciens Pentium recyclés coûtait à peine 300 \$ par tête, logiciels, installation et soutien compris. Ce qui a fait dire à un visiteur croisé

à la sortie du salon «qu'avec des solutions comme celle-là et des conditions budgétaires difficiles, le monde de l'éducation aurait tout intérêt à examiner sérieusement la migration du parc informatique des écoles vers Linux et les logiciels libres.»

Qui sait, peut-être que l'exemple viendra de la France alors que le gouvernement français se préparera à débattre d'un projet de loi qui sera présenté au cours des prochaines semaines sur les standards ouverts et l'accès au code source visant à renforcer les libertés et la sécurité du consommateur et à améliorer la concurrence dans la société de l'information.

Selon ce que Le Devoir a obtenu, les trois premiers articles du projet de loi se liraient ainsi: lors des échanges de données informatisés, les services de l'État, les collectivités locales et les établissements publics auraient l'obligation de recourir à des standards de communication ouverts, constitués de règles et procédés d'échange publics de l'information numérique. Les services et les établissements publics de l'État et des collectivités publiques territoriales seraient tenus d'utiliser des logiciels dont les codes sources leur seraient accessibles. Toute personne physique ou morale aurait le droit de développer, de publier et d'utiliser un logiciel original compatible avec les standards de communication d'un autre logiciel.

Toute une révolution qui, selon notre interlocuteur français, serait fortement appuyée par l'appareil politique.

Les grandes sociétés s'intéressent de près au logiciel libre

Rouler en taxi coûte un peu plus cher

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Les voyageurs nocturnes auront pu remarquer une hausse des tarifs reliés aux transports par taxi, lesquels ont augmenté de 10 % à minuit cette nuit même. Cette hausse est attendue depuis l'été dernier par les acteurs de l'industrie, mais elle ne les soulagera que partiellement, ceux-ci étant submergés de hausses de frais de toutes sortes. Reste aussi à voir comment les consommateurs réagiront à cette augmentation.

Depuis minuit une, le tarif de base des taxis est passé de 2,25 \$ à 2,50 \$. Le kilomètre est quant à lui passé de 1,10 \$ à 1,20 \$, et la minute d'attente de 0,40 \$ à 0,44 \$. Les titulaires de taxis auront jusqu'au 12 mai prochain pour ajuster leurs taximètres à la nouvelle tarification.

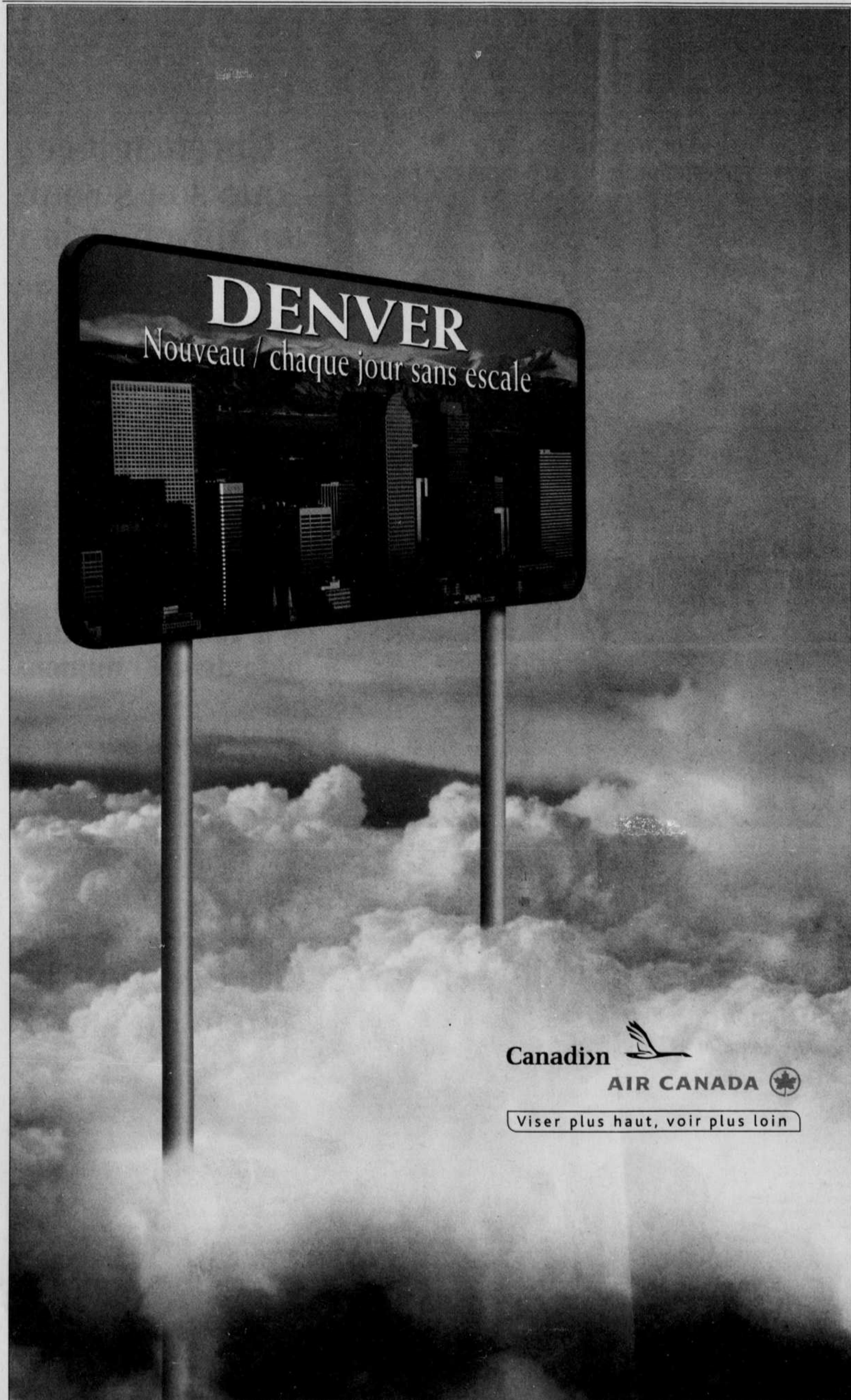
L'industrie du taxi attend un réajustement de ses tarifs depuis des lustres. Au mois d'août dernier, elle a présenté une demande à la Commission des transports du Québec, invoquant, entre autres, ne pas avoir connu de hausse réelle depuis 1992, la dernière accordée au mois d'août 1998 n'ayant servi qu'à couvrir les augmentations de taxes (TPS et TVQ).

Mais la nouvelle tarification ne les soulagera que partiellement. «Nous avions dit au ministre [des Transports] Guy Chevrette qu'il nous fallait

une hausse de 40 %», a commenté Vasken Kavafian, président de la ligue des taxis de l'est de Montréal. De fait, les chauffeurs de taxi font face à une foule de frais sans cesse à la hausse: frais d'assurance, coûts des véhicules, de l'essence, etc. Réalistes tout de même, les chauffeurs conçoivent qu'une telle augmentation des tarifs est impensable. L'industrie revendique donc (et attend toujours) divers allègements fiscaux et subventions pour l'achat d'équipement.

Pour arriver à joindre les deux bouts, les chauffeurs n'ont pas 36 solutions: ils doivent travailler plus d'heures. Un chauffeur travaille en moyenne 12 heures par jour, six jours par semaine, mais certains vont jusqu'à 16 heures, sept jours sur sept, a précisé Vasken Kavafian.

Mais rien ne permet de croire que la hausse des tarifs leur sera bénéfique. «Les gens vont peut-être décider d'utiliser moins de taxis et d'acheter une voiture», a commenté Luc Côté, président de Transport 2000. C'est donc le grand mystère, d'autant plus qu'à la Commission des transports, laquelle a autorisé la hausse des tarifs en question, seuls les intervenants de l'industrie ont fait valoir leur cause. «Personne ne s'est fait entendre sur les impacts [d'une augmentation des tarifs]», a précisé Richard Angers, responsable des communications à la Commission des transports.



- Le seul vol quotidien sans escale
- Double des milles Aéroplan^{MD} ou points Canadien Plus^{MC**}
- Correspondances pratiques pour Billings, Orange County et Reno

Téléphonez à votre agent de voyages, Air Canada ou Canadien. Réservez par Internet : www.aircanada.ca ou www.cdnair.ca

* Tarif en vigueur au moment de la publication. Applicable aux nouvelles réservations seulement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Les billets doivent être achetés au plus tard le 17 avril 2000. Achat sept jours à l'avance. Le premier voyage entre en vigueur le 3 avril 2000 et les voyages doivent prendre fin au plus tard le 15 mai 2000. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Le tarif peut différer selon les dates de départ et de retour. Séjour minimal et maximal : d'autres conditions s'appliquent.

** Doublez vos milles Aéroplan^{MD} ou points Canadien Plus^{MC} sur votre premier vol aller-retour entre le 3 avril et le 31 août 2000. Applicable aux vols réguliers sans escale assurés par Air Canada. Le vol doit être un aller-retour ou être constitué de deux allers simples. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre promotion.

Offre spéciale de lancement
départ de Montréal
349\$*
aller-retour

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Jean Dion

Deux pour un

Qu'est-ce qu'on vous disait il y a deux semaines (ou trois, difficile de se rappeler)? En plein cela: qu'on oublie vite. On se pâme sur les communications modernes et tout ce que les techniques de communications modernes permettent de faire, et on oublie de quoi il était question il y a deux minutes. Tenez, mesdames messieurs, voici une phrase pour la postérité: notre époque s'ancre dans l'éphémère.

Prenons un exemple au hasard: l'humour. Outre l'impôt sur le revenu des particuliers, la sauce tomate et la jalousie du voisin, y a-t-il en ce bas monde chose plus éternelle que l'humour? Peut-être, mais peut-être pas. C'est machin truc qui disait: «Dans la vie, il y a deux drames: la naissance et la mort; entre les deux, tout est à se rouler par terre.» Cela ne signifie strictement rien, mais cela nous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, l'univers entier était plongé dans un furieux débat pas drôle pour deux sous sur l'humour, son sens, sa portée, ses limites, sa conception de la vie, son numéro d'assurance sociale et son opinion sur le fédéralisme renouvelé. Ça a duré quelques jours, puis c'est mort. (La mort aussi, à ce qu'on raconte, est relativement éternelle, sauf bien sûr si vous êtes un partisan actif de la réincarnation, auquel cas vous avez peine à imaginer toute la m que vous avez dû bouffer dans une vie antérieure pour pouvoir vivre maintenant sur le Plateau, mais même si vous êtes un adepte de cette approche, on nous apprend que la Terre n'en a plus que pour cinq milliards d'années, donc ça va finir un jour, et alors il faudra bien faire face à la dure réalité, non?)

Ça n'a donc duré que quelques jours, et vous savez quoi? C'est de votre faute. Oui, vous, allez, ne faites pas semblant que c'est quelqu'un d'autre. C'est vous qui réclamez des débats de fond, du sociologiquement déterminant, du non-vide, et c'est vous qui après trois minutes dites ah non pas encore ça il doit vraiment rien se passer pour qu'on ressasse ainsi. C'est vous qui exigez que l'on transcende l'anecdote et qui, comme le souligne André Pratte dans son essai très à propos, passez douze heures à regarder en direct les vagues de l'Atlantique pour voir si on ne verrait pas y flotter les bobettes de John John Kennedy.

D'ailleurs, puisqu'il est question de Pratte, collègue de La Presse et auteur des *Oiseaux de malheur*, une excellente base de réflexion sur l'incommensurable insignifiance du monde tel que dépeint par ceux qui ont pour profession de le dépeindre (à chacun de déterminer si c'est *Les Oiseaux de malheur* ou *La Presse* qui constitue une base de réflexion), impossible de ne pas avoir une pensée pour lui jour après jour après jour, surtout quand on retrouve comme lundi dernier à la une du plus grand quotidien français d'Amérique «*Révolution dans le ketchup*», une analyse épistémologique du nouveau bouchon breveté par Heinz qui évite que vous ne déversiez d'abord sur votre pâté chinois ou votre deux piasses de patates ce liquide rougeâtre qui, bien qu'annonçant le vrai de vrai ketchup, est encore loin d'en être.

Où quand on peut lire dans le n° 1 des quotidiens français d'Amérique — contrairement à ce qu'on pourrait être amené à penser, il ne s'agit pas du même — un texte intitulé «*Donnez un air nouveau à votre poitrine avec un soutien-gorge gonflable*» où l'on peut lire qu'on peut aussi [grâce audit appareillage] aller travailler avec une poitrine discrète et lui donner un peu plus de présence à l'heure du cocktail, d'un simple petit coup de pompe.

Voilà, n'est-ce pas, qui donne un éclairage inédit à l'expression populaire datant de 1922 «*avoir un coup de pompe*», qui signifiait jusqu'à cette invention révolutionnaire «*se sentir brusquement épuisé*», mais dorénavant, vous comprenez, le moindre cocktail deviendra un événement et, puisqu'il est question d'éclairage inédit, quel sens pensez-vous aura désormais dans un cocktail la formule «*deux pour un*»?

Voilà, chers amis, un débat de société comme on les aime.

Où en étions-nous? Voyez comme on oublie à force de lire des niaiseries. Nous en étions à l'humour. On s'est beaucoup interrogé sur les limites de l'humour, sur ce dont on peut rire, sur ce dont on ne peut pas rire et sur la considérable nullité d'une portion tout aussi considérable de notre belle communauté humoristique.

Soit dit en passant, une chose: à l'occasion de cette discussion, plusieurs ont liquidé l'affaire en la résumant par «*si ça ne fait pas votre affaire, vous n'avez qu'à changer de poste*». C'est une porte de sortie aussi facile que stupide. Quand on intervient publiquement, on intervient publiquement et on en assume les conséquences. En poussant cette logique à la limite, on en vient à dire que si, par exemple, un animateur de radio ou de télé fait de la propagande nazie, on le laisse agir à sa guise et on dit au bon peuple «*vous n'avez qu'à changer de poste*». Les ondes publiques et le discours public n'appartiennent à personne, ce qui signifie qu'ils appartiennent à tout le monde; le droit de s'y exprimer est contrebalancé par le droit de critiquer ceux qui s'y expriment, et de dire et de redire et de redire qu'ils sont des cons finis s'ils le sont, et de rester au même poste pour mieux les descendre tant qu'ils n'auront pas débarrassé le portrait. Il s'agit d'une question qui n'a strictement rien à voir avec la censure.

Les humoristes. On entend souvent dire qu'il y en a trop, et c'est vrai. C'est vrai parce que s'il y a un pays au monde qui n'a pas besoin d'humoristes, c'est celui-ci. Ici, les gens sérieux sont parfaitement capables de déclencher l'hilarité générale. Surtout s'ils sont ailleurs.

Ainsi les conditions gagnantes. Les conditions gagnantes n'existent plus, a dit leur père intellectuel. Personne n'a jamais eu la moindre idée de l'apparence même approximative d'une condition gagnante, mais on nous jurait qu'elles étaient là, excitant projet d'avenir. Or là elles ne sont plus là. Volatilisées. Évanouies. Merci bonsoir. Et le plus marrant, c'est qu'il n'y a plus de conditions gagnantes mais qu'il y aura quand même un référendum gagnant, a dit son père intellectuel. *Go figure*, comme disent les Papous.

Cela se passait en France, et à peu près au même moment, notre autre humoriste ignorait s'il se trouvait à Jérusalem-Est, à Jérusalem-Ouest, à Jérusalem-Nord, à Jérusalem-Sud, en banlieue de Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth, au Bophuthatswana ou tout simplement à côté de la track comme d'habitude.

Et voilà qui donne encore un autre sens à l'expression «*deux pour un*».

jdion@ledevoir.com

Un programme particulier destiné à des juifs orthodoxes

L'UQAM sur le point de répudier l'entente

Après avoir déjà été boudé par trois universités montréalaises et repoussé par l'Université Laval, le TAV craint que l'Université du Québec à Montréal n'annule sous peu l'entente particulière qui liait les deux établissements d'enseignement depuis l'an dernier.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) s'apprête à mettre fin à l'entente particulière qui la lie au Torah and Vocational Institute (TAV), comme l'a appris la direction de l'école par l'administration de l'UQAM.

Lors d'une rencontre avec la vice-rectrice à la formation Lynn Drapeau mardi, le directeur des études du TAV, Eli Meroz, s'est clairement fait signifier que la Commission des études de l'UQAM recommandera la semaine prochaine l'annulation de l'entente conclue il y a près d'un an entre l'UQAM et le TAV. «*Mme Drapeau m'a dit qu'elle voulait nous préparer au fait que ça ne passera pas la semaine prochaine, a expliqué hier Eli Meroz. J'ai compris qu'il n'était plus possible de discuter parce que l'opposition à l'entente TAV est trop grande à l'université.*»

Rappelons que ce contrat exceptionnel conclu avec le TAV permet à quelque 500 étudiants issus de la communauté juive hassidique mais aussi de groupes culturels asiatiques, russes et maghrébins de suivre, hors campus, des cours de langues et d'informatique de gestion. Le respect des besoins particuliers de la clientèle inscrite au TAV a conduit l'UQAM à accepter des compromis quant à la langue d'enseignement, majoritairement anglaise, et la division des classes selon le sexe.

Le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) a toujours vertement dénoncé la nature du protocole d'entente en raison de ces compromis. Invitée à se pencher sur le contenu de l'entente pour une première fois il y a trois semaines, la Commission des études de l'UQAM exigeait de la direction qu'elle revioie le protocole, le dépouillant de ces deux «*irritants*».

Croyant qu'il rencontrerait la direction de l'UQAM afin de conclure de nouveaux aménagements, Eli Meroz a été fortement déçu d'apprendre que l'entente devait être annulée. Interrogée hier à ce sujet, la direction de l'université a fait savoir qu'elle ne commenterait pas tant et aussi longtemps que la Commission des études ne se serait pas officiellement prononcée, ce qu'elle fera mardi.

La directrice des communications de l'UQAM, Josette Guimont, a toutefois confirmé qu'un point d'information concernant l'entente avec le TAV avait été ajouté à l'ordre du jour. «*Mais il n'y aura aucune représentation officielle avant mardi*», a-t-elle précisé.

Le directeur des études du TAV trouve «*triste et regrettable qu'une petite partie des professeurs de l'UQAM réussisse à faire plier l'université. Rappelons qu'une entente similaire a dû être annulée entre le TAV et l'Université Laval il y a plus d'un an en raison d'un trop fort recours à l'anglais comme langue d'enseignement.*»

M. Meroz affirme que les compromis sont possibles quant à l'usage de l'anglais au détriment du français, mais permettre la mixité des classes brouillerait d'emblée l'accès de la communauté hassidique aux cours. «*L'université avait manifesté une ouverture en acceptant les besoins particuliers de cette communauté. En renonçant à ces compromis consentis, on remet en question la raison d'être de l'entente et on ferme la porte de l'université à notre clientèle.*»

Alliance canadienne

Latulippe opte pour Day
L'ex-ministre dirigera sa campagne au QuébecMANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Après des années de rapports de force infructueux, il est temps que les Québécois examinent une nouvelle façon de modéliser la fédération à leur image et la solution passe par une association avec des Canadiens partageant leur vision de l'autonomie provinciale, soutient l'ancien ministre provincial Gérard Latulippe pour expliquer son appui à Stockwell Day, un des principaux candidats à la direction de l'Alliance canadienne.

«*Chercher des alliances, c'est aussi une façon de faire avancer les intérêts du Québec*», a-t-il confié en entrevue hier. Et selon lui, «*Stockwell Day propose une paix constitutionnelle, une situation dans laquelle 60 ou 70 % des Québécois se sentiraient confortables, pour enfin relever les vrais défis de notre société. [...] Ça vaut la peine d'écouter.*»

Après avoir rencontré M. Day mardi soir et avoir reçu les assu-

rances qu'il cherchait, entre autres sur le front social, M. Latulippe a accepté hier de coprésider la campagne du trésorier albertain contre Preston Manning, Tom Long, Keith Martin et Joe Peschisolido. Il conseillera M. Day sur le Québec et l'aidera à compléter son équipe. M. Latulippe n'a nommé personne mais a indiqué que cette organisation regrouperait des gens proches des conservateurs, de l'ADQ et des libéraux provinciaux.

L'ancien délégué général du Québec à Mexico et à Bruxelles avance diverses raisons pour appuyer M. Day. Il souligne le cul-de-sac des relations fédérales-provinciales sous la gouverne du gouvernement Chrétien. «*Dans les propositions que Stockwell Day fait, nous avons une fraîcheur et une véritable troisième voie*», insiste M. Latulippe.

M. Day, rappelle-t-il, prône le respect de la Constitution de 1867, le contrôle du pouvoir fédéral de dépenser, l'existence d'un droit de retrait provincial avec compensation financière. Il serait même prêt à examiner

la possibilité de confier la perception des impôts aux provinces.

Autre motif de son implication, dit M. Latulippe, est son inquiétude devant l'érosion constante du niveau de vie des Québécois et des Canadiens et la perte de compétitivité de l'économie. Selon lui, seule une réforme fiscale en profondeur peut contrer ces tendances. Et il est persuadé, en examinant la feuille de route de M. Day, que ce dernier est la personne la plus apte à la réaliser.

Même si M. Manning défend plusieurs de ces points, M. Latulippe pense que M. Day peut mieux communiquer son message, en particulier aux francophones, et va plus loin à certains égards dans son ouverture et ses efforts à l'endroit du Québec.

Stockwell Day jouit, par ailleurs, d'appuis conservateurs importants en Ontario, révélait mardi CBC. Sam Wakim, un ami de Brian Mulroney depuis 1955 et un des artisans de son accession à la tête du Parti conservateur, a organisé un petit déjeuner à Toronto il y a deux semaines auquel M. Day avait été invité à s'adresser.

Allocations familiales

Québec est prié de cesser d'appauvrir les familles

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) ajoute sa voix à celle de plusieurs autres organismes qui ont dénoncé la décision du gouvernement Bouchard de réduire les allocations familiales d'un montant équivalent à celui des prestations fédérales pour enfants en 2000-01. Le CFE exige de Québec un moratoire sur ces crédits ainsi qu'une révision des montants de base versés aux familles. Ces montants n'ont pas été indexés depuis 1993.

Dans son budget de dépenses 2000-01, le gouvernement québécois a en effet décidé de réduire les crédits alloués aux allocations familiales d'une somme de 146 millions, soit environ l'équivalent de la prestation fédérale de 150 millions de l'an dernier. En contrepartie, Québec a augmenté cette année les crédits alloués aux services de garde.

Le Conseil de la famille et de l'enfance demande donc au gouvernement Bouchard de ne surtout pas procéder de la même façon l'an prochain avec les 90 millions additionnels qu'Ottawa a décidé de verser aux familles par le truchement de sa prestation nationale pour enfants. Le CFE estime qu'une telle pratique accentue l'écart entre les familles riches et les familles pauvres au Québec.

«*Ce qui m'inquiète*, dit la présidente du CFE, Nicole Boily, *c'est la situation des jeunes familles les plus démunies. C'est de plus en plus difficile et précaire, comme le démontre la multiplication des petits-déjeuners dans les écoles et les banques alimentaires. Le gouvernement québécois rate ainsi une belle chance de démontrer, comme l'affirme pourtant le premier ministre, qu'il en fait plus que les autres provinces pour les familles.*»

D'autres organismes, comme le Conseil du statut de la femme, la Fédération des femmes, la Fédération des unions de familles et l'AFEAS, ont aussi critiqué depuis quelques semaines la décision de Québec. À l'Assemblée nationale hier, le critique de l'opposition Russell Copeman est revenu à la charge pour réclamer des explications de la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Nicole Léger.

Sans s'engager sur la question des prochains crédits de son ministère, Mme Léger a indiqué que les besoins essentiels des familles sont toujours couverts par les programmes actuels. En outre, elle a reconnu qu'elle évaluait en ce moment divers scénarios pour l'indexation des montants de base des allocations familiales québécoises.

«*La décision n'est pas prise et sera prise en temps et lieu*», a-t-elle expliqué en soulignant l'ingérence du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provincial avec l'instauration, l'an dernier, d'une prestation nationale pour enfants.

EN BREF

La STCUM s'entend avec un troisième syndicat

(Le Devoir) — À l'exception de ses employés d'entretien, la STCUM a réussi à s'entendre avec tous ses syndicats. La société a annoncé hier s'être entendue sur une nouvelle convention collective avec son troisième syndicat, les commis divisionnaires, le 6 avril dernier. L'entente ressemble à celle survenue au mois de mars entre la STCUM et ses chauffeurs d'autobus et commis de bureau, prévoyant entre autres une garantie de non-mise à pied, des augmentations salariales de 2 % en 2000 et de 3 % en 2001 et en 2002, ainsi qu'un congé de cotisation au régime de retraite pour les deux parties (l'employeur et les employés) pour trois ans. Il ne reste donc plus que les employés d'entretien à demeurer sans convention collective. «*C'est le statu quo, et on poursuit le blitz de négociations*», a confié Serge Savard, conseiller en communications à la STCUM.

miniman
par New man

BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité
1007, RUE LAURIER OUEST,
OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

CLUB
1402
HOMME

Notre collection
printemps-été
est arrivée.

Achetez directement
de l'importateur les
grandes marques de
costumes fabriqués
en ITALIE:
au bas prix de
499 \$ le costume!

Tailles du 36 au 50,
court, régulier, long.

Tissus signés:
- Cerruti 1881
- Zegna - Marzotto
- Zignone - etc.

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal
(514) 861-3636

GRANDE VENTE
DE RÉNOVATION

Solde jusqu'à
50%
de rabais

Valide jusqu'au 15 avril 2000

1658, avenue
du Mont-Royal Est
527-2951

OR
ROY
depuis 1919

LE DEVOIR

POLITIQUE

Un budget de 796 millions

Emploi-Québec donnera priorité...à l'emploi

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Alors qu'apparaissent des pénuries de travailleurs dans plusieurs occupations spécialisées ou semi-spécialisées au Québec, moins de 10 % des emplois disponibles sont portés à la connaissance d'Emploi-Québec.

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, a indiqué, hier, qu'Emploi-Québec entendait améliorer la performance des centres locaux d'emploi (CLE) dans les services de placement qu'ils dispensent aux entreprises. «Je ne veux pas parler de crise de confiance. Je peux dire que les employeurs connaissent peu ou mal Emploi-Québec», a reconnu Mme Lemieux au cours d'une conférence de presse où elle dévoilait les orientations et le budget d'Emploi-Québec pour l'exercice 2000-01.

«Maintenant, on se donne une priorité, on a une stratégie pour rejoindre mieux et davantage les entreprises», a dit la ministre. En fait, s'il est vrai que peu d'emplois transitent à travers le réseau de l'organisme, la situation n'est pas pire qu'elle ne l'était quand le gouvernement fédéral assumait des responsabilités en matière de main-d'œuvre. Au moment du transfert de ces responsabilités vers le gouvernement québécois, Louise Harel, la ministre en titre à l'époque, déplorait vivement que seulement 7 à 10 % des emplois qui devaient être comblés au Québec passaient par les centres d'emplois de Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Trois ans plus tard, rien n'a changé.

C'est en décembre 1998 qu'Emploi-Québec a créé son service aux entreprises, qui devait agir comme bureau de placement et fournir des conseils aux entreprises, particulièrement aux PME en région. «A toutes fins utiles, ce service est sur papier. Tout est à faire», a fait observer Gérard Ponton, président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec (AMEQ) et coprésident de la Commission des partenaires du marché du travail, un organisme formé de représentants des syndicats, du milieu communautaire et du patronat et chargé de conseiller Emploi-Québec.

Au terme de l'annus horribilis qu'a connue Emploi-Québec, l'organisme a dégagé un léger surplus de 20 millions sur un budget de 738 millions. «On est presque arrivés pile», a dit Mme Lemieux. C'est comme avoir un Boeing 737 et il y a un mur en avant puis il faut arrêter. Rien n'est perdu: cette somme sera réinvestie au cours du présent exercice. Emploi-Québec disposera d'un budget totalisant 796 millions pour 2000-01, a indiqué la ministre.

En 2000-01, Emploi-Québec prévoit d'offrir 250 000 nouvelles participations à des mesures destinées à quelque 188 000 personnes, dont 100 000 prestataires de la sécurité du revenu. Après avoir dépensé 80 millions de trop dans la première moitié de l'année en 1999-2000, Emploi-Québec, soumis à un redressement et à un recentrage de ses activités, a finalement financé 190 000 participations au bénéfice de 150 000 sans-emploi. Pour l'année 2000-01, Emploi-Québec vise le retour au travail de 53 000 personnes, soit 10 000 de plus que l'an dernier.

CITEC, à Shawinigan

Les accusations de Vallerand sont fondées

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Deux dirigeants de CITEC, un groupe de Shawinigan ayant bénéficié d'une subvention du ministère du Développement des ressources humaines, ont bel et bien pu obtenir, sans toutes les autorisations requises, des salaires et des honoraires totalisant plus de 150 000 \$, confirme un rapport de vérification interne dont Radio-Canada faisait état hier.

«Paul Lemire et Mario Pélipin, tous deux administrateurs de CITEC, ont obtenu une rémunération brute totale de 152 095,62 \$, excluant les avantages sociaux, par voie d'une résolution non datée du conseil d'administration de CITEC qui précise une rémunération inférieure aux sommes versées et sans aucune entente d'embauche en ce qui concerne la portion salariale de 123 531,12 \$», indique le rapport commandé par le président du conseil, Pierre Guillemette, à la firme Samson Bélair Deloitte & Touche.

Ce rapport, a indiqué au Devoir le porte-parole du groupe, Guy Deschênes, a été remis au ministère du Développement des ressources humaines pour analyse. Il n'a pas voulu dire si le ministère avait offert une réponse. Le groupe devrait tenir une conférence de presse sous peu.

L'Institut canadien du tourisme et du commerce électronique, qui se présente sous son acronyme anglais CITEC, est un organisme sans but lucratif qui a été créé en 1997 et qui, depuis 1998, dépend presque exclusivement de l'aide financière du ministère fédéral du Développement des ressources humaines (DRH). Du 1er avril 1998 au 29 février 2000, le DRH a versé 2 799 577 \$ des 2 877 355 \$ de recettes perçues par le groupe.

Selon le rapport de vérification, qui confirme les allégations de l'ex-président de CITEC, André Vallerand, l'examen de la gestion du groupe aurait révélé peu d'irrégularités n'eût été des salaires et des honoraires versés à MM. Lemire et Pélipin, des jetons de présence accordés aux administrateurs, à l'encontre des règlements de l'organisme, et d'un placement de 350 000 \$ dont on a retrouvé la trace après sept mois mais sans savoir qui, durant cette période, avait bénéficié des retombées.

Le point litigieux demeure toutefois les salaires versés. «Paul Lemire et Mario Pélipin ont perçu, pour la période de mai 1998 à septembre 1999, respectivement 55 312,50 \$ et 68 218,62 \$ sous forme de salaires moins les déductions fiscales usuelles. Nous n'avons retrouvé aucun contrat d'emploi pour ces deux personnes. De plus, ce niveau de rémunération excède ce qui a été autorisé par une résolution du conseil d'administration de CITEC qui n'est pas datée», écrivent les vérificateurs.

Au cours des cinq mois qui ont suivi, les deux hommes ont reçu, chacun, des honoraires d'un peu plus de 14 000 \$, «autorisés par une résolution du conseil d'administration qui n'est pas datée», ajoute le rapport. Enfin, des jetons de présence, d'une valeur dépassant dans chaque cas 2000 \$, ont été accordés à quatre membres du conseil alors que cela était interdit. Deux membres ont remboursé les sommes reçues, mais ce n'est pas le cas de MM. Lemire et Pélipin.

Projet de loi pour encourager la dénonciation

Les fonctionnaires honnêtes continueront de garder le silence

Dénoncer le gaspillage dont ils sont témoins peut coûter cher aux fonctionnaires: perte de toute possibilité d'avancement et parfois dépression. Et le projet de loi S-13, visant à favoriser l'éthique dans la fonction publique fédérale et la dénonciation, quoique bien intentionné, n'est pas de nature à améliorer leur sort, croient les principaux intéressés.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Joanna Gualtieri, 39 ans, est depuis deux ans en congé sans solde du ministère des Affaires étrangères. Engagée comme gestionnaire principale de projets pour l'Amérique latine en 1992, elle avait pour mandat d'évaluer la faisabilité d'ouvrir des ambassades canadiennes dans cette région du monde. Mais très vite, Mme Gualtieri dit avoir réalisé que son ministère ne respectait pas ses propres règles internes en permettant des dépenses pour les employés d'ambassades parfois deux ou trois fois plus élevées que la norme, et en l'empêchant, elle, de faire son travail d'évaluation des coûts en dépêchant des personnes plus conciliantes pour évaluer la perti-

nence d'ouvrir une ambassade à Santiago, par exemple.

Mme Gualtieri a sonné l'alarme, et son monde a basculé. Après avoir dénoncé à son patron ce qu'elle concevait comme des dépenses «arbitraires et discutables», la «whistler-blower», comme on les appelle, s'est vue peu à peu ignorée par ses supérieurs. Elle a intenté en 1998 une poursuite de plusieurs millions de dollars contre le gouvernement fédéral pour avoir «détruit [sa carrière et] sa santé» et a fondé un regroupement de fonctionnaires dans une situation similaire, FAIR (Federal Accountability, Integrity and Resolution). Et à titre de présidente, elle n'est pas satisfaite du projet de loi S-13, déposé au Sénat par le sénateur conservateur Noel Kinsella, pourtant conçu pour protéger ses semblables.

«Le projet de loi S-13 crée en fait un autre genre d'ombudsman», déplore Mme Gualtieri. Ce type de loi n'a pas rempli ses promesses aux États-Unis. Nous avons plutôt besoin d'une loi qui donnerait des droits aux individus.»

Le projet de loi S-13 prévoit la nomination d'un «commissaire de l'intérêt public» qui recevrait des plaintes de fonctionnaires tout en préservant leur anonymat. Ce commissaire aurait le pouvoir d'enquêter sur les allégations de gaspillage ou de risque pour la santé et de rédiger un rapport si cela est nécessaire demandant réponse du ministre responsable.

«Le problème avec le projet de loi, continue Mme Gualtieri, c'est qu'il est proactif, pas réactif. Il protège les futurs dénonciateurs, mais il ne protège pas les whistler-blower potentiels. Les personnes qui pourraient éventuellement parler sont facilement identifiables par leurs supérieurs et peuvent subir des pressions même si elles ne parlent pas.»

Et puis, ajoute la directrice de FAIR, il s'agirait de reconnaître dans un projet de loi le droit des employés de poursuivre le gouvernement pour de telles pressions, qu'il y ait eu dénonciation ou pas. Mme Gualtieri rappelle que le gouvernement fédéral a multiplié les motions pour nier son droit à la poursuite, des démarches qui, bien qu'elles aient été déboutées par les juges, ont fait gonfler sa facture de frais d'avocat.

En comité sénatorial, hier soir, l'institut professionnel de la fonction publique du Canada, qui regroupe environ 36 000 membres et reçoit à ce titre une cinquantaine de plaintes par année de dénonciateurs en devenir, a de son côté donné son appui au projet de loi. Mais il pense que son application, qui est limitée à la fonction publique, devrait être étendue à toutes les agences gouvernementales, telle l'Agence d'inspection des aliments. «Nous estimons que 30 000 personnes devraient être protégées, a déclaré le président de l'institut, Steve Hindle, mais le présent projet de loi n'en protège que 20 000.»



ARCHIVES LE DEVOIR

Le trajet Montréal-Ottawa ne prendra plus que 90 minutes avec les améliorations projetées.

Via Rail obtient 400 millions

L'octroi permettra d'améliorer le service

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Via Rail a reçu hier un solide coup de pouce du gouvernement fédéral: une subvention de 400 millions de dollars sur cinq ans, dont la majeure partie sera utilisée pour améliorer de façon notable le service passager dans le corridor Québec-Windsor.

Au cours des prochaines années, la signalisation sera perfectionnée et on fera l'achat de locomotives plus puissantes. On retranchera ainsi une demi-heure au temps de liaison Montréal-Ottawa, qui passera donc de deux heures à une heure et demie, et près de trois quarts d'heure aux trajets Montréal-Toronto et Ottawa-Toronto, qui passeront de quatre heures dix minutes à trois heures trente minutes.

Autre mesure importante: la fréquence des liaisons sera doublée et même triplée dans certains cas et on augmentera le nombre des trains express.

Selon le ministre fédéral des Transports, David Collette, la subvention permettra à Via d'offrir «aux consommateurs un choix de transport viable dans le corridor Québec-Windsor» en mesure de concurrencer l'avion.

Cette contribution exceptionnelle de 400 millions de dollars s'ajoute aux 170 millions qu'Ottawa verse à Via chaque année à titre de subvention destinée à éponger le déficit de fonctionnement.

«Avec [cet argent], nous mettons fin à la détérioration du service ferroviaire voyageur au Canada [et] nous donnons à Via les moyens nécessaires pour fonctionner de façon sécuritaire et efficace dans les années à venir», a souligné M. Collette.

Il a précisé qu'il ne s'attend pas pour autant à ce que Via prenne la voie de la rentabilité. Les services ferroviaires de transport des passagers perdent de l'argent, où qu'ils soient dans le monde. Il s'agit de services publics, a-t-il expliqué, et les gouvernements doivent les financer.

C'est actuellement la signalisation déficiente qui empêche surtout les trains d'aller plus vite dans le corridor Québec-Windsor. Via prévoit de consacrer 62 millions pour régler le problème. De cette façon, les trains, tractés par des locomotives plus performantes, pourront filer à des vitesses de pointe atteignant 160 kilomètres à l'heure.

On affectera aussi certaines sommes non déterminées à une remise en état des gares ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des déchets environnementaux. Environ 80 % de l'argent sera affecté au corridor Québec-Windsor.

Mais pas question de pousser encore plus loin l'amélioration de ce service en s'engageant dans la réalisation d'un train à grande vitesse. Pour le ministre Collette, il s'agit seulement d'un projet à long terme.

«Pour l'instant, la priorité est d'offrir un meilleur service avec les infrastructures existantes», a-t-il dit.

Chose certaine, l'annonce d'hier a fait des heureux. Le groupe de pression Transport 2000 y voit une «première étape, positive et nécessaire».

«Il est important de dynamiser notre système de transport ferroviaire des voyageurs pour que le pays devienne plus concurrentiel. En offrant de meilleurs services, Via Rail attirera plus de touristes, créera de l'emploi et aidera le Canada à répondre aux termes du protocole de Kyoto», a affirmé le président de l'organisme, Harry Gow.

Commission d'accès à l'information

Démission-surprise de Paul-André Comeau

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau, a causé une surprise hier en annonçant sa démission du poste qu'il occupait depuis dix ans. Dans une courte lettre qu'il a fait parvenir au président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, M. Comeau a indiqué qu'il quitterait ses fonctions quatre semaines après la désignation de son successeur ou au plus tard le 4 août prochain, soit environ un an avant la fin de son mandat prévue en juin 2001.

«Après bientôt dix ans à la tête de cet organisme, j'ai décidé de passer le flambeau, avec la satisfaction du devoir accompli», écrit-il laconiquement.

M. Comeau a refusé les demandes d'entrevues hier, mais le ministre responsable de la CAI, Robert Perreault, a salué le «bon travail» effectué par le président de la CAI qui, malgré la période difficile de l'enquête sur la fuite de renseignements personnels au ministère du

Revenu sabordée par M. Comeau il y a un an, a su conserver la crédibilité de l'institution.

En mars 1999, M. Comeau mettait fin à l'enquête de la CAI à la suite de différends avec son procureur Marc Bergeron sur une fuite qui aurait impliqué des attachés politiques péquistes. Récemment, Québec a décidé de ne pas donner suite aux reproches exprimés par le juge Jean Moisan dans ce dossier.

Pour sa part, le critique libéral Thomas Mulcair ne s'étonne pas du départ de M. Comeau en raison des péripéties de la CAI. Il en tire cependant une leçon positive.

«On devrait en profiter pour faire un examen de conscience sur la nomination des présidents d'organismes comme la CAI ou le DGE. Les parlementaires devraient rencontrer les candidats et voter librement. C'est mon opinion personnelle.»

Avant d'occuper le poste de président de la CAI, Paul-André Comeau avait été rédacteur en chef du Devoir de 1985 à 1990. Il a aussi longtemps travaillé comme journaliste à Radio-Canada.

Partenariat

Viens d'accord avec l'exécutif

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

La volonté des Québécois d'accéder au statut d'État souverain ne devra jamais être assujettie à la condition d'une entente de partenariat politique avec le Canada anglais, dit Bruno Viens. Oui au principe du partenariat politique, mais seulement si c'est dans l'intérêt du Québec.

Candidat à la première vice-présidence du Parti québécois, M. Viens se rallie à la position de l'exécutif national, qui propose de rayer du programme du parti l'explicitation du projet de partenariat politique que soumettrait le gouvernement Bouchard après une victoire référendaire du OUI.

A son avis, il d'éviter que le projet de partenariat politique soit présenté comme un incontournable, un préalable. «Ca ne doit pas brimer la souveraineté, une fois acquise.»

Cet ancien président de Montréal-Centre trouve que la suggestion d'amendement de l'exécutif national est d'autant plus appropriée qu'elle permettra d'aérer quelque peu le lourd texte du programme. Il lui paraît évident que de nombreux chapitres de la bible péquiste sont beaucoup trop détaillés.

En ce début d'année 2000, il lui semble illogique qu'un parti s'applique à définir de façon détaillée la nature des institutions politiques que le Canada anglais et le Québec seront mutuellement disposés à mettre en place lorsque la souveraineté sera devenue réalité et que l'impasse constitutionnelle sera dénouée.

Il n'est pas utile, croit-il, de perdre son temps à établir de longues listes d'épicerie. Exercice d'autant plus futile que le fédéral s'emploie quotidiennement à répéter que dans l'éventualité d'une victoire référendaire du OUI, il ne négocierait pas avec le Québec. Aussi longtemps que Jean Chrétien régnera sur le pays, Bruno Viens ne voit pas d'utilité à ce qu'on s'évertue à définir un projet de partenariat politique. Il lui paraît indiscutable qu'un changement de garde à Ottawa aurait pour effet d'améliorer les rapports avec le Québec et de rendre plus harmonieuses les négociations d'un futur partenariat.

Essentiellement, l'exécutif national suggère de modifier l'article A-3 du programme de 1996, qui stipule que le traité de partenariat «prévoira la création et les règles de fonctionnement d'institutions politiques communes nécessaires à la gestion du nouveau partenariat économique et politique». L'exécutif propose de biffer ce passage mais laisse en contrepartie la porte grande ouverte, faisant état du modèle de l'Union européenne et faisant ainsi implicitement référence au partenariat politique.

La proposition de l'exécutif ne fait pas l'unanimité. Alors que le premier ministre Bouchard y souscrit, certains de ses ministres la trouvent périlleuse. Mais pour avoir suivi de près les délibérations des congrès régionaux et du congrès du Comité national des jeunes, Bruno Viens est convaincu qu'il sera facile de dégager un consensus au sein des délégués du congrès de mai. «Il n'y a pas de rébellion dans le parti.»

La GRC fait son examen de conscience

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La GRC entend se plier à l'essentiel des recommandations du Vérificateur général afin de mieux combattre le crime. Le Vérificateur général fédéral Denis Desautels a émis de sévères critiques à l'endroit de la GRC mardi lors de la présentation de son rapport annuel, affirmant que les services offerts ne répondent plus aux besoins de la clientèle.

M. Desautels soulignait à titre d'exemple que le Centre d'information de la police (CIPC), un service essentiel pour les policiers qui veulent connaître le profil d'un individu, est inaccessible 11 fois sur 100. Les analyses d'ADN prennent trop de temps, permettant du coup à des criminels de prendre le large.

À Ottawa, l'état-major de la Gendarmerie royale du Canada a accepté ce verdict en disant toutefois avoir déjà entrepris un profond examen de conscience. «Les recommandations vont toutes être suivies si elles ne le sont pas déjà», a dit son porte parole, le sergent André Guertin.

Ainsi, les délais de traitement pour l'analyse d'ADN ont été ramenés à 30 jours afin de mieux répondre aux demandes des dif-

férents services de police provinciaux et municipaux. Les demandes d'analyse sont par ailleurs classées en ordre de priorité.

Le Centre d'information de la police canadienne sera aussi dépeussière, a indiqué M. Guertin. C'est grâce au CIPC que les policiers peuvent procéder à une vérification d'usage sur une personne à partir de leur véhicule de patrouille. Mais le système informatique du CIPC date d'une trentaine d'années et fait l'objet d'une utilisation dix fois plus intensive que sa capacité réelle, ce qui explique pourquoi les policiers n'y ont pas toujours accès. «Le CIPC reçoit environ 315 000 demandes par jour. Le temps de réponse est de six secondes, affirme M. Guertin. Mais il survient des problèmes de temps à autre, des temps morts.»

Le CIPC sera modernisé au coût de 115 millions de dollars, comme l'a annoncé l'année dernière le gouvernement fédéral. Une décision que la GRC attendait depuis une bonne dizaine d'années, a rappelé le sergent Guertin. Les délais de traitement devraient être éliminés d'ici la fin de l'année, prévoit le Solliciteur général, Lawrence MacAulay.

Ce dernier s'est par ailleurs frotté à l'opposition réformiste hier, qui l'a enjoint de donner suite aux recommandations du Vérificateur général.

LE DEVOIR

LE MONDE

Les négociations avec le Liban et les Palestiniens

Barak accepte les États-Unis et l'ONU comme médiateurs

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Israël a annoncé hier être prêt à accueillir une mission d'experts de l'ONU pour déterminer le tracé de sa frontière avec le Liban et avoir accepté un rôle plus actif des États-Unis en vue d'accélérer les négociations israélo-palestiniennes.

Ces deux décisions ont été annoncées à la presse par un haut responsable israélien dans l'avion qui ramenait le premier ministre Ehoud Barak de Washington, où il a eu mardi soir une longue entrevue avec le président américain Bill Clinton.

Selon ce responsable, Israël a accepté une proposition de l'ONU d'envoyer des experts pour aider à déterminer le tracé de sa frontière avec le Liban dans l'optique du prochain retrait militaire israélien du Liban-Sud. Une polémique a éclaté entre le Liban et Israël sur le tracé de leur frontière, aggravant les risques de violence après ce retrait israélien unilatéral du Liban-Sud, prévu d'ici à la fin juillet.

«La ligne-frontière de 1978 avait été acceptée par les Nations unies et nous sommes convaincus qu'elle le sera [de nouveau] par les représentants que l'ONU a l'intention d'envoyer», a précisé ce responsable.

Le premier ministre israélien a répété à plusieurs reprises qu'Israël ne revendiquait pas un seul mètre carré du Liban et se retirerait jusqu'à la frontière internationale. Le problème est donc de savoir quel est le tracé de celle-ci.

De son côté, le premier ministre libanais Salim Hoss a accusé mardi Israël de «monter de toutes pièces» un problème de frontières, «en violation de la résolution 425 sur le respect des frontières du Liban». Il pourrait y avoir une différence entre la ligne de 1978, à partir de laquelle l'armée israélienne a envahi pour la première fois le Liban-Sud, et celle de l'armistice de 1949, à la suite d'empietements israéliens en territoire libanais.

La question palestinienne

Sur le front palestinien, M. Barak et le président américain sont tombés d'accord pour «accélérer» les pourparlers entre Israël et l'Autorité palestinienne, selon un membre de la délégation de M. Barak.

Ce dernier a accepté la présence de représentants des États-Unis aux entretiens sur le statut final des territoires palestiniens occupés, a ajouté cet officiel.

M. Barak a estimé, lors ses entretiens à Washington avec le président Clinton, «qu'il sera plus facile aux États-Unis de présenter des formules de compromis aux deux parties s'ils participent aux négociations à une étape ultérieure», a-t-il indiqué.

Israéliens et Palestiniens sont censés aboutir d'ici à la fin mai à un accord-cadre définissant les grandes lignes d'un règlement final qui doit, lui, être conclu au plus tard en septembre.

Le responsable israélien a également indiqué qu'Israéliens et Palestiniens ont «commencé à rédiger un accord-cadre». Cet accord doit notamment fixer les frontières de la future entité palestinienne, le statut de Jérusalem, l'avenir des colonies israéliennes et le sort des réfugiés palestiniens notamment.

Mais selon ce responsable palestinien qui a requis l'anonymat, l'échange a eu lieu mardi et n'a fait que confirmer le fossé existant entre les deux camps, notamment sur la question de Jérusalem et celle des réfugiés palestiniens.

Dans leur projet d'accord-cadre, les Palestiniens réclament qu'Israël se retire de toute la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de la partie est de Jérusalem, des conditions que l'Etat hébreu juge inacceptable.

M. Barak a dit au président Clinton qu'il serait plus facile pour Israël de se montrer plus généreux pour le prochain retrait militaire israélien en Cisjordanie, prévu en juin, si ce dossier était lié à l'accord-cadre. «Après être tombés d'accord sur les questions des réfugiés et des colonies, nous pourrions être plus généreux sur la question territoriale», a ajouté cet officiel.

Les résultats des élections de dimanche se font toujours attendre

Malaise grandissant au Pérou

D'autres pays joignent leurs voix à celle des États-Unis pour réclamer un second tour de scrutin

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Lima — La tension postélectorale ne cesse de monter au Pérou. La longue attente de la publication des résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle a commencé hier, en milieu d'après-midi, à créer un climat de malaise et de supputations, d'autant qu'il ne restait que 10 % des bulletins à dépouiller.

Pendant que la France et le Portugal, qui préside l'UE, rencontraient le candidat de l'opposition, Alejandro Toledo, et que les États-Unis réclamaient de nouveau un second tour de scrutin, des étudiants ont commencé à se rassembler dans plusieurs villes du pays pour dénoncer ce qu'ils considéraient «une gigantesque fraude» visant à la réélection du président sortant.

Selon le dernier décompte officiel communiqué mardi en début de soirée et portant sur 90 % des suffrages dépouillés, il manquait 0,11 % des voix au président sortant Alberto Fujimori, qui brigue un troisième mandat quinquennal, pour être déclaré élu.

Hier, trois jours après les élections tenues dimanche, la publication des résultats définitifs du premier tour avait été prévue initialement entre 10h et 11h locales, selon un porte-parole de l'organisme officiel chargé du décompte des voix, l'Office national des processus électoraux (ONPE). Il annonçait un peu plus tard qu'elle était retardée jusqu'à 12h, voire plus tard. Depuis, le pays s'est installé dans une attente qui ouvre la porte à toutes les hypothèses.

Selon des rumeurs qui circulaient à Lima, des négociations entre la communauté internationale — États-Unis principalement et l'Union européenne — et le gouvernement péruvien pourraient s'être engagées sur l'organisation d'un éventuel second tour réclamé par l'opposition et Washington.

Réactions de l'étranger

Pour la deuxième fois en deux jours, le département d'État a fait savoir hier que Washington considérait que le Pérou serait discrédité aux yeux de la



MARIANA BAZO REUTERS

Des étudiants péruviens brandissaient hier des affiches d'Alberto Fujimori et du responsable des services secrets Vladimiro Montesinos. Plusieurs manifestations ont eu lieu dans différentes villes du pays.

communauté internationale s'il n'y avait pas de second tour comme jugé nécessaire par les observateurs internationaux. «Si le décompte officiel n'est pas conforme à celui de ces observateurs dignes de foi [...], cela apportera une preuve convaincante de fraude et le gouvernement du Pérou aura beaucoup de mal à rétablir sa crédibilité face aux États-Unis et au reste de la communauté internationale», a déclaré le porte-parole du département d'État, James Rubin. «Nous nous attendons à ce qu'il y ait un second tour», a-t-il conclu.

Le candidat à la vice-présidence du président Fujimori et ancien chef de la diplomatie, Francisco Tudela, a accusé, sur une chaîne de télévision proche du gouvernement, les États-Unis «d'intervention ouverte et coordonnée».

L'autre hypothèse évoquée à Lima est qu'il pourrait y avoir, face à ce contexte international, des discussions au sein de la majorité, comprenant éventuellement l'armée, sur la conduite à suivre dans le cas où les résultats définitifs donneraient le président Fujimori réélu à un troisième mandat consécutif de cinq ans avec une très faible majorité.

Pour sa part, le candidat de l'opposition Alejandro Toledo, qui affirme avoir remporté le premier tour de la présidentielle, a déclaré hier avoir reçu le soutien du président français Jacques Chirac et du ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine.

M. Toledo venait de rencontrer une délégation d'ambassadeurs de pays membres de l'Union européen-

ne, conduite par le représentant du Portugal qui préside l'UE et comprenant notamment l'ambassadeur français Antoine Blanca.

Alejandro Toledo a affirmé qu'à cette occasion, «l'absolu soutien» de MM. Chirac et Védrine à sa lutte «pour faire respecter la volonté populaire et un soutien marqué au respect de la transparence électorale» lui avaient été exprimés.

L'ambassadeur de France avait auparavant déclaré, à la sortie du domicile du candidat de l'opposition, qu'il n'y avait «pas de frontières pour la démocratie et les droits de l'homme».

L'ambassadeur portugais a annoncé que l'UE devrait se prononcer sur la situation électorale au Pérou dans les heures à venir.

EN BREF

Pas facile pour Kim

(AP) — Alors que les élections législatives d'aujourd'hui s'annoncent difficiles pour le parti du président sud-coréen Kim Dae-jung, l'annonce en début de semaine de la tenue à la mi-juin d'un sommet historique avec son homologue nord-coréen Kim Il Song pourrait bien doper les scores du Parti démocrate du millénaire (PDM, au pouvoir). Pas moins de 1040 candidats se disputent les 227 sièges en lice par suffrage direct alors que 46 autres sièges seront répartis entre les formations à la proportionnelle.

Géorgie: victoire contestée

(AP) — Les partisans du principal rival d'Edouard Chevarnadze, réélu récemment président de la Géorgie, ont affirmé hier détenir les preuves d'une fraude électorale massive lors du scrutin de dimanche. Le bureau électoral de

Djoubner Patiachvili, un ex-communiste qui a recueilli 17 % des voix contre plus de 80 % pour M. Chevarnadze, détiendrait «plusieurs éléments montrant que le parti au pouvoir a commis des fraudes massives», selon la porte-parole Mamouka Giorgadze. Les observateurs étrangers avaient également critiqué l'organisation de ce scrutin en signalant plusieurs irrégularités.

Honduras: femmes et élections

(AFP) — Le Parlement a voté hier une nouvelle loi permettant aux femmes de disposer d'au moins 30 % des mandats lors des élections législatives, départementales et municipales au Honduras. Le projet de loi, qui prévoyait une parité 50-50 entre hommes et femmes, a été modifié au dernier moment par les députés qui ont profité de l'absence de huit des neuf femmes élues au Parlement pour abaisser à 30 % la représentation légale des femmes.

Des manifestants défient l'état de siège

L'agitation se poursuit en Bolivie

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Paz — Des centaines d'étudiants et d'ouvriers ont défié l'état de siège décrété par le gouvernement bolivien lors de manifestations, hier à La Paz, au cours desquelles onze personnes ont été blessées et au moins 32 autres arrêtées.

Alors que les syndicats avaient appelé à la grève générale et que les paysans barraient toujours plusieurs routes du pays, La Paz a été hier le point névralgique des actions contre l'état de siège décrété samedi pour trois mois.

Les affrontements les plus graves ont eu lieu aux abords de l'université publique San Andrés, où les étudiants ont répondu avec des jets de pierres et de bouteilles aux tirs de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc de la police.

L'appel à la grève générale, lancé par la Centrale ouvrière bolivienne (COB), principal syndicat du pays, a été particulièrement suivi dans la périphérie nord de La Paz, où l'activité commerciale était paralysée. De nombreuses personnes originaires de ces quartiers populaires avaient tenté en vain hier matin de rallier le centre de la capitale pour manifester contre l'état de siège. Mais elles ont été dispersées par la police qui a, là aussi, fait usage de gaz lacrymogènes.

Au total, la police a arrêté au moins 32 personnes.

Par ailleurs, les paysans ont maintenu des barrages routiers, notamment à Cochabamba. Quelques manifestations universitaires sans gravité ont également eu lieu à Santa Cruz pour la première fois depuis le début de l'agitation sociale.

L'un des dirigeants de la Confédération syndicale des travailleurs agricoles de la Bolivie (CSUTCB), Alberto Zapata, a annoncé que les paysans radicaliseraient leurs actions si le gouvernement devait persister à ne pas relâcher la quarantaine de manifestants interpellés au cours du week-end.

Il n'a en revanche pas précisé si la CSUTCB reprendrait le dialogue avec des représentants du gouvernement, sous les auspices de l'Église catholique. Le ministre de l'Agriculture, Oswaldo Antezana, avait déclaré mardi soir que le gouvernement avait répondu favorablement à 80 % des revendications de la confédération, dont une modification de la loi prévoyant la privatisation du service des eaux. La mobilisation semble désormais focalisée sur l'état de siège, les syndicats d'enseignants ayant appelé à leur tour à une nouvelle grève générale et à des manifestations pour demain afin de réclamer la suppression de cette mesure.

Le mouvement de demain devrait affecter les établissements d'enseignement public, les médecins des hôpitaux publics, ainsi que les étudiants et les salariés des universités.

Janet Reno se rend à Miami

ASSOCIATED PRESS

La ministre américaine de la Justice Janet Reno a décidé de se rendre hier à Miami afin d'intervenir personnellement dans l'affaire du petit Elian Gonzalez. Elle avait l'intention «de rencontrer les parties concernées» en vue de parvenir à un règlement dans ce dossier, a annoncé Myron Marlin, porte-parole du département de la Justice.

La ministre devait rencontrer les proches du petit Elian, vivant à Miami, qui s'occupent de l'enfant âgé de six ans depuis qu'il a été secouru au large des côtes de Floride en novembre. Elle devait également s'entretenir avec des dirigeants de la communauté des exilés cubains. Certains en proie à la colère ont juré d'empêcher le père d'Elian, Juan Miguel Gonzalez, de récupérer son fils et de le ramener à Cuba.

Sur les ailes d'American Airlines, qui, conjointement avec American Eagle, dessert plus de 260 villes autour du monde. Plus d'espace pour plus de passagers en classe économique que tout autre transporteur aérien.

American Airlines
American Eagle

LE DEVOIR

Concours

Voici le temps de planifier vos vacances...

Gagnez un voyage pour deux personnes à **The Colony Beach & Tennis Resort** à Sarasota, en Floride, comprenant :

- l'hébergement pour deux personnes pendant cinq jours;
- des ateliers de tennis (adultes);
- un traitement spa (adultes);
- l'accès au centre de santé.

Le tout d'une valeur de 2 500 \$

À surveiller dans Le Devoir du lundi au vendredi.

Pour participer vous n'avez qu'à nous faire parvenir les coupons de participation qui seront publiés dans *Le Devoir* trois fois par semaine du lundi au vendredi. Les coupons devront être reçus à nos bureaux avant le 19 mai à 17h30. Le tirage aura lieu le 23 mai 2000. Le concours s'adresse aux 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du *Devoir*.

Concours LE DEVOIR

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone (rés.) _____ (bur.) _____

Abonné au Devoir: oui non

Retournez par la poste à :

Le Devoir, 2050 rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec H3A 3M9
Téléphone : (514) 985-3355 ou 1-800-463-7559

É D I T O R I A L

Chrétien
en porte-à-faux

À la faveur de la tournée qu'il poursuit au Proche-Orient, le premier ministre Jean Chrétien a réussi un prodige. En plus d'avoir froissé bien des leaders de la région, ses déclarations ont ceci de très embarrassant qu'elles invalident la politique défendue à ce jour par le Canada dans cette région.

On a beau savoir et se répéter que tout voyage de politicien au Proche-Orient exige un doigté particulier et une maîtrise prononcée des dossiers, rien n'y fait. Après trois jours et autant de maladresses, on ne peut que constater que le périple du premier ministre du Canada est un marathon opposant le pétrin à l'agacement. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, Jean Chrétien a fourni amplement de matière propre à interroger sa capacité à s'intéresser, voire à comprendre, les arcanes de la diplomatie ou de la politique étrangère.

Dans ce dossier, une chose ne cesse de fasciner: par ses déclarations, certes intempêtes, il vient de mettre la politique arrêtée par son gouvernement entre parenthèses. Selon Marcel Belleau, chercheur associé à la chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, le Canada a maintes fois soutenu qu'il adhère au principe élaboré par l'ONU par le truchement, notamment, de la résolution 242, qui stipule le retrait israélien des territoires conquis lors de la guerre des Six Jours. Ce qui inclut le lac de Tibériade.

Mieux ou pire, c'est selon, dans un document de deux pages intitulé *Politiques canadiennes - Position du Canada sur des questions clés*, document confectionné par le... ministère des Affaires étrangères, on peut lire à l'entrée *Territoires occupés* que le «Canada ne reconnaît pas la permanence du contrôle israélien sur les territoires occupés en 1967 et s'oppose à toute mesure unilatérale visant à déterminer d'avance le résultat des négociations [...], y compris les mesures unilatérales pour annexer Jérusalem-Est et le plateau du Golan».

Or que vient de réaliser le premier ministre, si ce n'est pourfendre la politique officielle en soutenant qu'Israël était en droit «de conserver ce plan d'eau»? A moins qu'il n'ait qu'une connaissance parcellaire de cette politique? À preuve, il en va d'ailleurs du lac de Tibériade comme de Jérusalem-Est.

On se souviendra que lors de son premier jour en Terre sainte, Jean Chrétien a rencontré le premier ministre israélien Ehoud Barak à Jérusalem. Passe encore que, conséquemment, il ait cautionné la volonté des Israéliens de faire de cette ville leur capitale une et indivisible. En revanche, ce qui ne passe pas du tout, c'est qu'en feignant l'ignorance sur le mode mineur — il ne savait pas s'il était dans la partie nord, sud, est ou ouest de la ville tout en refusant de rencontrer les Palestiniens dans Jérusalem-Est —, il a fait une entorse, là encore, à la politique de son gouvernement.

Dans le document évoqué plus haut, à l'entrée *Statut de Jérusalem*, on peut lire: «Le Canada est convaincu que le statut de Jérusalem ne peut être déterminé que dans le cadre d'un règlement global du différend israélo-arabe et est opposé à la décision unilatérale d'Israël d'annexer Jérusalem-Est.» Pas plus, pas moins.

Avant la chute du mur de Berlin, de rappeler M. Belleau, l'Occident s'était rangé, grosso modo, derrière Israël; le monde arabe derrière l'URSS. Depuis la chute du Mur, le Canada et d'autres pays avec lui ont favorisé la neutralité pour mieux encourager la négociation entre les parties concernées. En froissant les uns et les autres, en prenant parti avant le terme des négociations en cours, Jean Chrétien n'a certainement pas aidé la cause défendue par le Canada: celle d'une paix négociée durable dans cette région du monde.

struffaut@ledevoir.ca

La déclaration
unilatérale
dans la manche

Le premier ministre du Canada a exprimé l'opinion, lundi à Gaza, selon laquelle la menace d'une sécession unilatérale par les Palestiniens «est un élément qui va inciter les parties à en venir à une entente» dans le cadre des pourparlers avec Israël. Même s'il préconise une solution négociée, Jean Chrétien recommande aux Palestiniens de garder cette menace dans leur manche «comme moyen de pression».

Mais cette logique ne pourrait pas s'appliquer au Québec, affirme M. Chrétien. Il ne peut pas y avoir de déclaration unilatérale d'indépendance au Canada, sous «aucune considération», ajoute-t-il, s'appuyant sur l'avis de la Cour suprême d'août 1998.

Or M. Chrétien se trompe. Si la Cour suprême a déclaré qu'une sécession unilatérale serait illégale, elle ne rejette pas la possibilité qu'une telle initiative soit malgré tout prise par le Québec. «Quoi qu'il n'existe aucun droit à la sécession unilatérale dans la Constitution», écrit la cour, «cela n'exclut pas la possibilité d'une déclaration inconstitutionnelle de sécession aboutissant à une sécession de fait.»

Donc, même si celle-ci serait illégale en droit canadien, une tentative ou une menace du Québec de se déclarer unilatéralement souverain reste un scénario plausible, selon les juges. Le succès ultime d'une telle sécession unilatérale dépendrait de sa reconnaissance par la communauté internationale, écrit la cour.

Pour accorder cette reconnaissance, la communauté internationale porterait un jugement sur le comportement du Québec et du Canada au cours des négociations. La cour affirme que l'une des deux parties qui chercherait à se soustraire à l'obligation de négocier minerait sa propre légitimité aux yeux du reste du monde. Si le gouvernement fédéral ou les provinces refusaient de négocier ou faisaient preuve d'une «intransigence injustifiée», le Québec «aurait probablement plus de chances d'être reconnu» par la communauté internationale. Bien sûr, le Québec devrait adopter un comportement irréprochable dans ces négociations.

En soulignant le rôle éventuel de la communauté internationale dans le processus de reconnaissance d'un nouvel État souverain, la cour met en place un sérieux incitatif à négocier.

En d'autres termes, la menace que peut brandir le Québec de se déclarer unilatéralement souverain et d'en appeler au jugement des puissances étrangères crée une pression sur les négociations. Exactement comme la menace d'une déclaration unilatérale crée une pression sur les négociations israélo-palestiniennes. La logique de M. Chrétien est implacable.

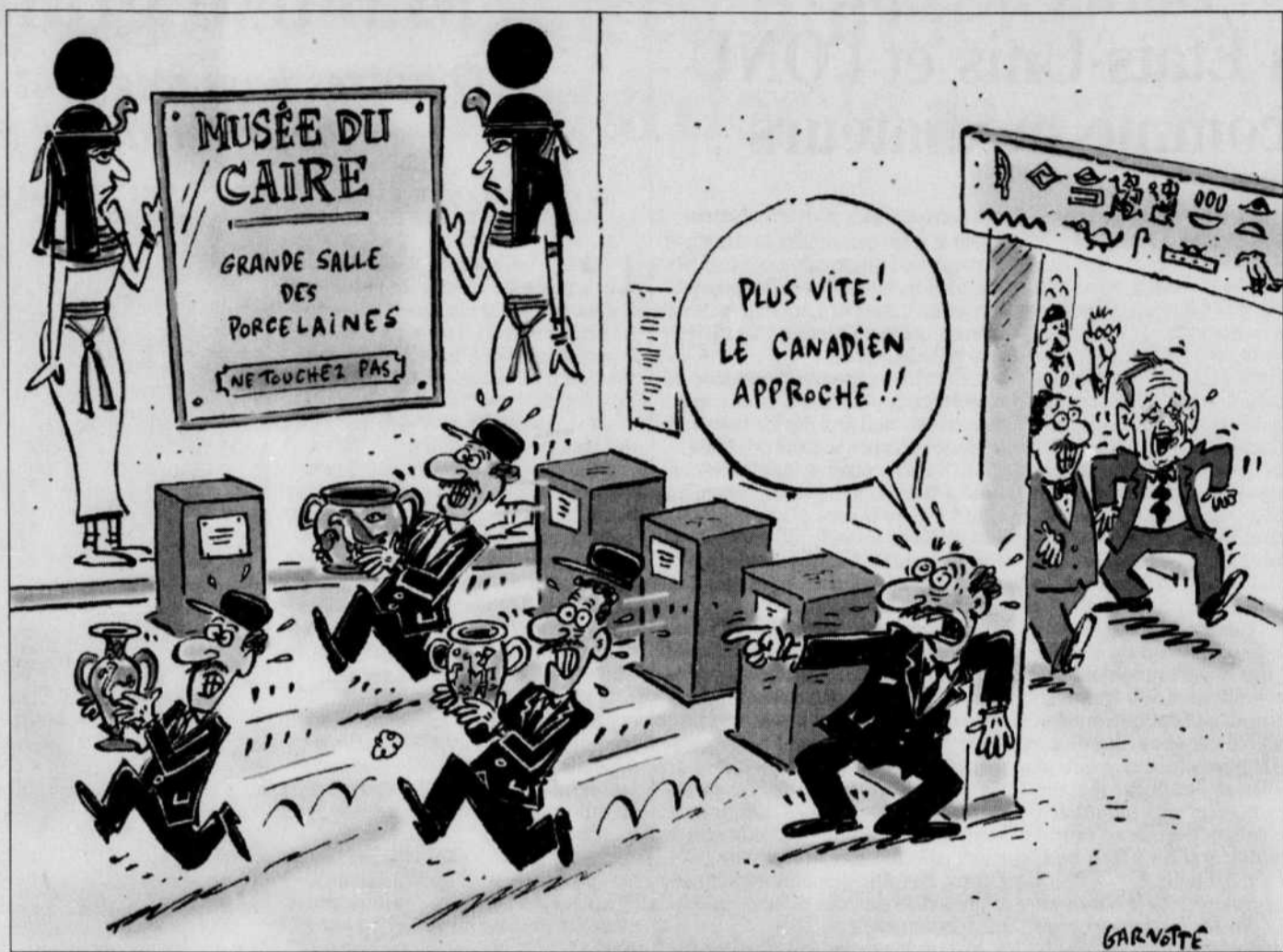
Avant la Cour suprême, plusieurs experts avaient déjà souligné le rôle que jouerait la communauté internationale en faveur d'un règlement négocié entre le Québec et le Canada si le OUI l'emportait lors d'un référendum. Les États-Unis, notamment, souhaiteraient un règlement pacifique et rapide afin de protéger leurs intérêts militaires et commerciaux. Certes, il se peut que jamais le Québec ne procède à un geste unilatéral, dont la réussite n'est pas garantie, mais il sera légitimé d'en brandir la menace si les négociations piétinent.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Sortons nos mouchoirs!

Les oiseaux de malheur séviraient-ils jusqu'à la une du *Devoir*? Jugez-en. Il a neigé. Au Québec. Un record de précipitation pour un mois d'avril. Admettons. Mais pourquoi «triste»?

J'en ai assez de ces soi-disant informations qu'on se sent obligé d'assortir d'un signe positif ou négatif. Il fait soleil! Même à la trente-septième journée de canicule, avec une centaine de feux de forêt en activité, il s'en trouvera pour qualifier ce genre de température de «bonne nouvelle». Par contre, à partir de cinq centimètres de neige, c'est la panique. Alors 35, évidemment...

Une suggestion: pourquoi ne pas affecter aussi d'un coefficient positif ou négatif la couleur des yeux des gens, ou celle de leur peau, tiens! ou leur sexe: après tout, il s'agit aussi de phénomènes de la nature. Blague à part, toute l'énergie qui se gaspille en cette société à juger (au sens de condamner) des phénomènes — comme les précipitations, le chaud ou le froid — qui ne sont en soi ni bons ni mauvais pourrait être investie avec beaucoup plus de profit à réfléchir intelligemment. J'ai la naïveté de croire que nous en sommes encore capables.

Mais pourquoi un «triste» record? Parce que c'était une occasion de tester notre sens de l'humour et notre capacité d'adaptation à la réalité? Au lieu d'encourager les châlaires, rappelez-vous donc qu'il n'y a pas eu de neige digne de ce nom à Montréal avant Noël et que, jusqu'à vendredi, nous semblons en voie de vivre le printemps le plus hâtif de notre histoire. On a juste un peu rétabli l'équilibre des précipitations, mais sûrement pas le niveau

d'eau dans le fleuve. À ceux qu'inquiète le réchauffement planétaire, cette bonne bordée de neige prouve que le Québec n'est pas encore la Floride. Morale de cette histoire: «en avril, ne te découvre pas d'un fil», ça vaut aussi pour les pneus d'hiver!

N'ayant pas d'obligation urgente requérant l'usage de l'automobile, j'ai opté pour les transports en commun, en attendant que tout ça fonde... comme neige au soleil.

Ah! oui, j'oubliais. Avez-vous remarqué comme c'était beau, toute cette blancheur, sous la lumière d'avril?

Christine Dumas
Montréal, 10 avril 2000

Culture machiste?

Ciel mon Pinard! consacrait sa dernière émission de la saison (Télé-Québec, 31 mars 2000) au plus bel ouvrage sur la cuisine jamais réalisé chez nous: *Saveurs du Québec*. Une excellente idée en soi, mais pourquoi en avoir écarté une des auteures? Réunis dans la cuisine du restaurant Au Tournant de la Rivière, quatre chefs pour autant de saisons, André Besson, Armand Forcherio, Philippe Laloux et Jacques Robert, ont présenté chacun l'une ou l'autre de leurs créations.

Comment expliquer l'absence de Rollande DesBois, grande dame de la cuisine dont la réputation est solidement établie aussi bien ici qu'à l'étranger, aussi auteure des recettes *Le Goût du Québec*, chapitre qui donne le ton à cet ouvrage d'une qualité exceptionnelle? Culture machiste? Ce silence total exige une justification. Cette faute nous apparaît non seulement comme un manque

de respect et de courtoisie à l'endroit de Rollande DesBois mais comme une injustice envers celle dont les recettes, dans cet ouvrage, sont les plus précises et tout aussi créatrices que celles des autres.

Lise Billy et al.
Montréal, 4 avril 2000

Au delà de la science

Il y a quelque temps, le gouvernement du Québec a décidé de construire le CHUM dans la Petite Patrie. Cette décision a provoqué un tollé de la part d'urbanistes et d'autres spécialistes de l'aménagement. D'aucuns ont même cherché à utiliser leur science comme paravent à des intérêts politiques inavoués.

Prétendre que les sciences humaines doivent déterminer les choix politiques, c'est leur accorder un statut de vérité qu'elles n'ont pas. Plus encore, ne référer qu'à des considérations scientifiques revient à vider l'action politique de son essence, de son obligation de s'élever au-dessus de certains intérêts, dont les intérêts scientifiques eux-mêmes.

Les citoyens de la Petite Patrie méritent autant la considération que les gens d'ailleurs. Le gouvernement a reconnu ce fait dans la décision qu'il a prise. Installer le CHUM dans la Petite Patrie, c'est tenir compte de variables urbanistiques, pédagogiques, et médicales, mais c'est aussi s'associer aux gens de chez nous dans leurs efforts pour créer un milieu de vie agréable.

Stéphane Deschênes, Kenneth George
et Guillaume Vaillancourt
Commissaires scolaires
Montréal, 22 mars 2000

LIBRE OPINION

Indépendance du Québec: il faut agir ou mourir

STEPHEN L. AROUCH

Étudiant à la maîtrise en science politique

À la veille du congrès du mois de mai, une partie de bras de fer est en train de se jouer entre la haute direction du Parti québécois et sa base militante. Doit-on opter pour le statu quo, c'est-à-dire permettre au bilinguisme de s'implanter progressivement dans la province par une législation peu musclée, ou bien réinstaurer l'unilinguisme français?

Du côté de l'entourage du premier ministre Bouchard, on lance un appel à la modération. On demande d'attendre les conclusions des États généraux sur la langue avant de rouvrir de quelque façon que ce soit le dossier linguistique. De l'autre côté, on crie à l'injustice. On juge que les États généraux sur la langue ne sont qu'une manière détournée de clouer le bec aux militants du parti. Ceux-ci voudraient un retour à l'unilinguisme français dans l'affichage public et commercial en plus d'obliger les immigrants à fréquenter des institutions d'enseignement de langue française jusqu'au cégep. Mais dans cette confrontation qui oppose bilinguisme et unilinguisme, qu'en est-il vraiment?

Pour ce qui est du bilinguisme, une conception erronée consiste à croire qu'il serait une vertu en soi et que toute personne devrait tendre à devenir bilingue. On insiste pour convaincre que le fait de parler deux ou plusieurs langues constitue une richesse qui nous ouvre la porte au monde entier. Certes, le bilinguisme peut apporter des bénéfices au chapitre individuel. Toutefois, il entraîne des conséquences catastrophiques au niveau collectif, voire la mort de la langue minoritaire et de la nation qui l'a fait naître.

Une autre idée très répandue au Québec, mais également au Canada, veut que le bilinguisme donne au français et à l'anglais des chances égales de progresser. À cette idée, nous sommes dans l'obligation de répondre que les recherches des 30 dernières années en politique, en anthropologie et en linguistique démontrent le contraire.

L'égalité juridique des langues ne saurait donner des chances égales aux deux principaux groupes linguistiques du Canada. Des rapports de force inégaux ne pourront jamais produire des langues égales.

Entre langues, disait le politologue Jean A. Lapointe, «l'état normal, c'est la guerre». En d'autres mots, la paix linguistique n'est envisageable que lorsque les langues en contact peuvent posséder chacune leur territoire exclusif, sinon elles cherchent tout naturellement à s'éliminer mutuellement et à se vaincre.

Cette guerre à mort entre des langues en contact peut prendre des décennies, voire des siècles avant de se terminer par l'élimination d'une des deux langues au profit de l'autre. Mais tôt ou tard, c'est inévitable, le bilinguisme n'étant rien d'autre qu'une période transitoire entre l'unilinguisme d'une langue pour une autre. Voyons comment s'opère ce processus de transfert de langue.

L'assimilation commence avec le bilinguisme de l'élite sociale pendant que la masse, elle, demeure toujours unilingue. Puis, tranquillement, la masse des villes devient bilingue pendant que la population des campagnes reste unilingue. Les villes évoluent progressivement vers l'unilinguisme de la nouvelle langue tandis que le bilinguisme gagne les campagnes. Finalement, les campagnes passent à l'unilinguisme pour laisser quelques îlots bilingues qui ne sauront résister très longtemps à l'assimilation.

Il ne faut pas oublier que le bilinguisme a été inventé afin d'éviter tout conflit entre des groupes partageant une langue différente sur un même territoire. Au Canada, il a servi et sert toujours à éliminer les revendications de la minorité canadienne-française pendant que se poursuit l'œuvre d'intégration et d'assimilation à la langue dominante, l'anglais. Déjà, dans le reste du Canada, la situation du français est presque à un point de non-retour. Pour certains, c'est une simple question de temps.

Soyons clairs: les francophones du Québec occuperont une place de plus en plus petite au sein de la Confédération canadienne, le poids démographique de ces derniers étant appelé à diminuer tandis que celui des anglophones, avec l'aide des nouveaux immigrants qui optent pour l'anglais comme langue d'usage, est appelé à augmenter.

Il est déjà extrêmement difficile pour le Québec de se doter de politiques capables de protéger la langue et la culture de sa majorité, les lois de ce der-

nier devant respecter une constitution fédérale qu'il n'a jamais reconnue. Alors, imaginez comment cela sera lorsque les francophones commenceront à représenter moins de 20 % de la population canadienne. Dans une structure fédérale qui nie, à toutes fins utiles, l'existence de la nation canadienne-française ou québécoise, on peut imaginer le pire!

Dans ce contexte, il faut appeler «angélisme suicidaire» cette façon de croire que le Québec peut se passer d'une législation efficace en matière linguistique. La seule manière pour le Québec de compenser sa minorisation démographique dans la Confédération et de réfléchir à son avenir réside dans l'indépendance. Avec le plein contrôle de ses pouvoirs législatifs, le Québec aura enfin la faculté de créer une plus grande homogénéité linguistique à l'intérieur de son territoire, seule garantie de son avenir.

Évidemment, vivre en français au Québec, c'est accepter de vivre dangereusement. Toutefois, c'est uniquement de cette manière que nous aurons une chance de nous tailler une place au soleil. Penser autrement, c'est accepter en pleine conscience cette réalité dictée par cette loi incontournable, millénaire et universelle, celle de notre assimilation et de notre extinction dans un avenir plus ou moins rapproché mais inévitable.

Ne croyez pas que la question linguistique du Québec soit une exception. Elle ne l'est pas! Décider de vivre en français au Québec, c'est comme monter un escalier mobile dans le sens inverse. Dès que l'on s'arrête, on redescend aussitôt.

C'est pourquoi il ne faut pas attendre les conclusions de futurs États généraux sur la langue avant de prendre position. Le congrès du Parti québécois doit servir de lieu de discussions susceptibles de contribuer à l'avenir de la langue française. Pendant ce congrès, il doit être question de l'indépendance du Québec mais également et certainement du dossier linguistique. L'unilinguisme dans l'affichage public et commercial tout comme l'obligation pour les immigrants de fréquenter des institutions d'enseignement de langue française jusqu'au cégep doivent faire partie de l'ordre du jour. C'est une question de vie ou de mort.

IDÉES

Le TAV
et la mission
de l'UQAM

ELI MEROZ

Directeur des études, Torah and Vocational Institute

Le 19 avril 1999, l'Université de Québec à Montréal concluait avec le TAV un accord de partenariat portant sur des programmes d'études à l'intention de la communauté juive et les communautés avoisinantes du quartier Côte-des-Neiges. Des pressions partiales et mal éclairées du syndicat des professeurs à temps plein de cet établissement (SPUQ) compliquent depuis peu ce qui avait débuté dans l'enthousiasme. Le SPUQ est farouchement opposé à l'accord, essentiellement pour deux raisons.

Il s'objecte à ce que le TAV dispense des cours à la communauté hassidique de Montréal. Ces cours sont offerts séparément aux hommes et aux femmes. Les membres de la communauté hassidique ne fréquenteraient pas des classes mixtes; de plus, les hommes n'assisteraient pas à des cours donnés par des femmes, et vice-versa.

Il s'insurge également contre le fait que l'UQAM, université francophone, offre des cours en anglais à la population immigrante.

Avant de répondre à ces critiques, je citerai l'énoncé de mission de l'UQAM (disponible sur le site Web de l'établissement):

«L'UQAM, par sa large gamme de programmes d'études aux trois cycles et ses activités diversifiées de recherche et de création, a pour mission de former la relève, de même que les personnes en situation d'emploi, de rendre accessible la connaissance de pointe à tous les milieux sociaux et culturels et de servir les collectivités qui lui expriment ses besoins. Université publique, francophone et urbaine, l'UQAM réalise sa mission et met à contribution l'expertise de ses personnels et la participation étudiante en privilégiant:

■ le partenariat avec les milieux pour le développement de nouveaux domaines de formation, de recherche et de création;
■ l'utilisation innovatrice des technologies pour l'enseignement, la recherche et la création;
■ l'épanouissement de la vie étudiante au cœur de l'université et de la ville.

«L'UQAM est un foyer intellectuel et scientifique ainsi qu'un creuset culturel sur les plans régional, national et international.»

Lecture faite de cet énoncé de mission, il n'est nul besoin de défendre les activités scolaires du TAV. L'UQAM a clairement pour mission de répondre aux besoins des collectivités qui les lui expriment. Je vais néanmoins tenter de réfuter les accusations, attribuables pour la plupart à la méconnaissance du TAV et de son action, qui circulent en ce moment dans cette communauté universitaire.

Le TAV a pour mission de répondre aux besoins en études supérieures de la communauté juive et des communautés avoisinantes. Il traite sans discrimination tous les étudiants, tous les groupes culturels. C'est déformer grossièrement les faits que de l'accuser de ne s'occuper que de sa clientèle hassidique. De ses quelque 550 étudiants inscrits, 150 seulement pourraient être rangés dans cette catégorie.

Certains membres actifs et retraités du SPUQ prétendent que répondre aux besoins de la communauté hassidique est de la discrimination flagrante. Ce à quoi le TAV rétorque: «Ne pas répondre aux besoins de cette communauté c'est la traiter avec discrimination sous le mince couvert de l'universalisme et du sécularisme» et nier carrément la mission de l'UQAM: «rendre accessible la connaissance [...] à tous les milieux sociaux et culturels [...] (et privilégier) le partenariat avec les milieux pour le développement de nouveaux domaines de formation». Une seule question se pose dès lors: les quelques membres qui contrôlent le SPUQ ont-ils le droit de décider quels groupes sociaux sont dignes d'accéder aux études supérieures?

Le plus triste est que nous avons affaire à une communauté qui, des années durant, n'a pu accéder à l'université à cause de ses sensibilités religieuses. Et à peine commencent-elle à y goûter que le SPUQ l'en prive par élitisme.

Quant à l'objection de l'enseignement en anglais, je rappellerai au SPUQ que des universités francophones du Québec proposent des programmes dans cette langue. L'Université Laval offre à la communauté anglophone de Montréal un «diploma in personal financial planning» (et ce, tout en dénonçant la tentative du TAV de donner certains cours en anglais). Les HEC, la plus prestigieuse école d'études commerciales du Québec, offrira un programme de MBA en anglais à compter de septembre. L'UQAM elle-même a fait une tentative identique dans le West Island l'an dernier. L'Université de Sherbrooke offre à l'étranger des programmes dans des langues autres que l'anglais et le français.

De plus, tout étudiant du TAV doit, pour obtenir son diplôme, suivre avec succès au moins trois et si possible cinq cours de français. Cette obligation vise à assurer à tous un niveau de maîtrise de cette langue qui facilitera leur intégration dans la société québécoise. La seule autre solution serait l'absence totale de français car notre clientèle ou bien renoncera à l'université (cas des étudiants hassidiques), ou bien fréquentera — si tant est que cela soit possible — des universités anglophones (cas des étudiants chinois et russes).

Pour conclure, je signalerai que le SPUQ a oublié une chose dans son déluge de critiques et d'accusations: on pratique au TAV la même pédagogie qu'à l'UQAM. Il n'y a sur ce point aucune concession. Dans de nombreux cours à sections, nos étudiants subissent les mêmes examens écrits que ceux de l'UQAM. Tout un exploit si l'on songe qu'il s'agit d'immigrants et d'hassidim! Un exploit que ne peut diminuer le cynisme non constructif du SPUQ!



Nierait-on aux hassidim le droit à la formation universitaire?

Protection des écosystèmes culturels



Imaginez un monde où ne survivraient qu'une seule espèce animale, une seule sorte de fleur, une seule culture, une seule langue: quelle désolation! Et adieu aux tam-tam au pied du mont Royal (ci-dessus)...

Contribution à un manifeste
pour la diversité culturelle

HERVÉ FISCHER

Président de la Fédération internationale des associations de multimédia et auteur de *Mythanalyse du futur*, publié sur Internet (www.hervefischer.montreal.qc.ca)

Le texte qui suit résume des interventions faites par l'auteur dans le cadre de la Semaine de la Francophonie, en mars à Atlanta, puis en avril à Paris, lors des tables rondes franco-québécoises sur la diversité culturelle.

L'exigence de la diversité culturelle apparaît comme le deuxième volet de cette même bataille pour la sauvegarde du patrimoine naturel et humain et pour son avenir, bataille menée en faveur de la biodiversité depuis une quinzaine d'années. Nul ne doute plus de l'importance de la survie des écosystèmes naturels et des espèces menacées par les monocultures, la déforestation et la pollution pour sauvegarder la richesse du patrimoine vivant et l'évolution de la vie.

Les écosystèmes culturels

Il faut désormais défendre aussi et promouvoir les écosystèmes culturels. Le thème de la diversité culturelle est tout récent. Il est né au Québec, dans l'urgence, face à l'effet conjugué, démultiplié et soudain de la mondialisation et de la montée en puissance des nouvelles technologies numériques de communication, qui semblent imposer la domination de l'anglais-américain. Nous avons d'abord réagi ici, puis en France, au nom de la francophonie et de l'exception culturelle. Il nous apparaît maintenant que cette bataille concerne beaucoup plus qu'une langue menacée: la légitimité de cette lutte relève plus largement de l'importance fondamentale de la diversité culturelle.

■ Le rappel de la diversité culturelle est d'abord un réflexe de sauvegarde face à l'appauvrissement que représenterait une «culture mondiale» véhiculée par une seule langue. Nous réaffirmons l'importance des langues maternelles, qui sont autant d'accès à des cultures plurielles, à une diversité et à une richesse patrimoniales, qui ont fait la grandeur de l'histoire de l'humanité. Imaginez un monde où ne survivraient qu'une seule espèce animale, une seule sorte de fleur, une seule culture, une seule langue: quelle désolation!

■ Chaque langue maternelle est une image du monde, exprimant des valeurs, des sensibilités, un imaginaire et des structures différentes, propres à chaque groupe social.

■ Apprendre les langues «étrangères» est donc essentiel pour élargir notre conscience du monde, une formation irremplaçable pour l'esprit.

■ La diversité culturelle est aussi un réflexe identitaire, essentiel à la survie des petits pays, des populations minoritaires, face aux grands blocs politiques et aux pouvoirs centraux.

■ La diversité culturelle n'est cependant pas le refuge irreal de la vertu égalitaire. Loin de là! Elle est inévitablement l'objet de rapports de force politiques, où les plus puissants ne manquent pas d'exercer des stratégies de pouvoir peu respectueuses des droits historiques des minorités, suscitant résistances, dénonciations et batailles légitimes de leur part.

■ La diversité culturelle ne peut se fonder dans un «multiculturalisme» qui, sous le râteau du jardinier, distribue dans un parterre la diversité des fleurs comme des bouquets. Il faut reconnaître aux écosystèmes culturels les moyens de se protéger et de se promouvoir eux-mêmes, selon leurs propres valeurs, dans le respect des autres diversités.

■ Au sein même de l'espace anglophone, nous avons à cœur de promouvoir la diversité de la culture canadienne mais aussi de la culture californienne, australienne, anglaise, sud-africaine, écossaise ou irlandaise, etc.

■ La diversité culturelle ne doit pas se défendre seulement entre riches et Blancs mais aussi là où elle est souvent la plus menacée: dans les populations noires ou indiennes, pauvres, marginales ou soumises à la loi du plus fort.

■ La diversité culturelle commande l'esprit de tolérance.

■ La diversité culturelle est aussi un réflexe de défense de la démocratie plurielle face à l'essor des nouvelles technologies numériques de communication.

Les tenants de l'hyperlibéralisme nous annoncent que la mondialisation du commerce et les nouvelles technologies de communication vont supplanter les États, les nations, et répandre le progrès et la démocratie dans le monde entier. Nous avons déjà entendu ce message au temps des conquêtes religieuses et coloniales et des impérialismes. Nous croyons plutôt que l'exercice de la démocratie ne peut s'épanouir sous la domination de grands pouvoirs centraux, technocrates et anonymes, et qu'il faut sauvegarder l'échelle humaine de proximité des communautés locales, régionales et nationales.

Mais la partie n'est pas perdue d'avance. Le surgissement et l'accélération extrêmement rapide de la mondialisation, de la convergence des médias numériques et de la nouvelle économie ont suscité beaucoup de confusion dans les esprits et suscité des réactions de peur excessives. Certes, nous assistons à une prise de contrôle par de grands groupes commerciaux de la convergence médiatique des réseaux, logiciels et contenus, mais Internet est une toile qui exclut théoriquement la domination d'un pouvoir central et qui, au bout du compte, peut favoriser la diversité. En outre, la démocratie exige la limitation de ces monopoles et un équilibre concurrentiel entre eux.

■ Internet n'est pas qu'un centre de téléachats pour des citoyens ramenés au statut de simples consommateurs électroniques. Il offre aussi de formidables possibilités de développement de communautés virtuelles, d'exercice de la démocratie électronique et de contre-pouvoir, comme on a pu en juger à Seattle récemment.

■ Internet est aussi le lieu de tous les self-médias, de toutes les initiatives individuelles ou locales pour se faire entendre, donner voix à un groupe, à une culture opprimée, à un écrivain, à une cause marginale.

■ Internet deviendra à son tour une tour de Babel, comme le téléphone ou la télévision, où l'anglais sera en concurrence avec des milliers d'autres langues. Le succès des systèmes de traduction en ligne va s'amplifier. Il ne faut pas croire qu'Internet imposera définitivement la domination de l'anglais. C'est tout simplement faux! Au contraire, il donnera de nouvelles chances à la diversité des langues. Actuellement, seulement une personne sur vingt peut se brancher à Internet, ce qui signifie que 95% de la population humaine n'est pas branchée à Internet; aussi, plus de 90% de la population mondiale n'est pas de langue maternelle anglaise. Il faut donc remettre le débat dans une perspective plus réaliste et ne pas se battre contre des fantômes! Il est légitime que ceux qui ont créé le réseau Internet en bénéficient les premiers. Où est le scandale? Le téléphone aussi a été inventé par des anglophones et on s'en sert aujourd'hui dans toutes les langues.

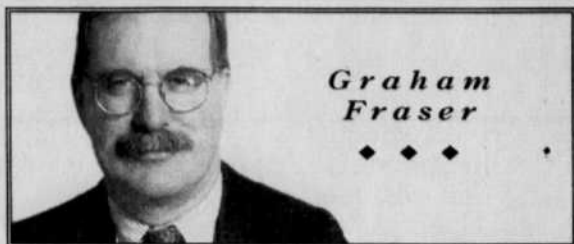
■ Les institutions internationales qui nous disent que la moitié des 6000 langues existant actuellement sur la planète auront disparu dans 50 ans sont bien pessimistes! Cela n'est tout simplement pas vraisemblable!

■ La mondialisation est à la fois un rêve naïf d'hommes d'affaires et une crainte excessive d'intellectuels pessimistes; en réalité, elle n'est qu'une tendance très superficielle — et qui n'a pas que de mauvais aspects, par exemple en ce qui concerne l'environnement, les droits de l'homme, les catastrophes naturelles, etc. — et n'existera sans doute jamais pour de bon! Et il n'est pas raisonnable de s'opposer à la libre circulation des idées, des personnes et des biens. Cependant, le cosmopolitisme n'est pas un état qui se consolide mais une dynamique toujours instable, vulnérable, même à Hong-Kong, à New York, à Montréal ou à Paris. Le monde n'est ni un ordinateur, ni un marchandisage, ni un marché global, ni un Holiday Inn, et il ne le sera jamais. Si la tendance se renforce trop, des forces opposées se déchaineraient sans doute. De nos jours déjà, nous voyons monter les contestations périphériques et une conscience mondiale critique pour dénoncer efficacement la pollution de l'environnement, les OGM, les accords multilatéraux, les violences, les abus de centralisme, les excès de la volonté américaine de mettre le commerce mondial à son pas et d'y inclure les cultures, etc.

■ Tout système de pensée unique est dangereux. La chute du mur de Berlin a laissé la voie libre au capitalisme électronique rédempteur, qui prétend régner désormais sur l'ensemble de la planète. Pour ses adeptes, nous allons réaliser enfin le but de l'humanité sous le signe de la mondialisation, de l'hyperlibéralisme, des technologies numériques omniprésentes, du commerce électronique triomphant, d'une communication planétaire instaurant partout le dialogue et les libertés individuelles. Nous sommes confrontés là à un débordement de pensée magique, totalement irrealiste!

■ De fait, même le commerce électronique exigera plus de culture, plus de style, plus de références locales et linguistiques pour réussir auprès des consommateurs individuels. Le peu d'investissement actuel des acheteurs à se commettre dans ces entrepôts virtuels et anonymes sur Internet le démontre amplement. Pour les petits comme pour les grands échanges économiques, il faut savoir penser et agir localement et respecter les cultures, quoi qu'on ait pu en dire. Depuis l'Antiquité, le commerce a favorisé le dialogue des hommes et des cultures. Mais c'est finalement l'esprit qui est toujours plus fort que le commerce; au bout du compte, la richesse des cultures est plus importante pour chacun de nous que celle des grands marchands et des puissants de ce monde.

■ La diversité culturelle n'est pas née sous le signe du malheur et du péché originel. Le mythe de la tour de Babel nous rappelle que l'excès de volonté de pouvoir tend à son propre effondrement et annonce le retour de la diversité comme une valeur humaine essentielle.



Graham Fraser

Cherchez
la femme

Pendant les années 30, 40 et 50, Montréal fut un centre d'activité intellectuelle considérable en anglais. Il y avait des gens d'intérêts aussi variés que le médecin gauchiste Norman Bethune, le romancier Hugh MacLennan, le militant socialiste David Lewis — par la suite devenu chef du Nouveau Parti démocratique —, les poètes Louis Dudek, Irving Layton et Leonard Cohen ainsi que les peintres John Lyman, Jean-Paul Lemieux, Louis Muhlstock et Guido Molinari.

Un couple servait de lien entre ces différents cercles de poètes et de peintres, militants politiques et artistes, avocats et écrivains, francophones et anglophones.

Frank Scott a été militant politique, professeur de droit, avocat constitutionnel, poète et traducteur. Cet homme jouissait d'une intelligence et d'une vivacité d'esprit impressionnantes. Son épouse, Marian Dale Scott, était peintre.

Depuis des années, on célèbre la contribution de Frank Scott à la vie publique canadienne, son rôle comme coauteur du *Regina Manifesto*, document clé du socialisme canadien, son impact sur la pensée de Pierre Trudeau, son analyse de l'histoire constitutionnelle, son rôle au sein de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme ainsi que sa poésie.

C'est maintenant au tour de Marian Dale Scott.

La semaine dernière, on lançait une exposition rétrospective de ses tableaux au Musée du Québec: *Marian Dale Scott, 1906-1993: pionnière de l'art moderne*. Sans compter l'intérêt de cette exposition sur le plan de l'histoire de l'art — un intérêt considérable, comme l'expliquait David Cantin dans *Le Devoir* samedi, car Marian Dale Scott a évolué de façon fascinante de son adolescence à son décès —, l'exposition révèle une femme qui a toujours été plutôt discrète de son vivant.

Marian Dale Scott aurait bien apprécié le fait que son œuvre soit célébrée à Québec et considérée comme faisant partie de l'héritage artistique québécois: elle fut, par contraste, une douce dissidente par rapport à la critique parfois hargneuse que fit son mari du nationalisme québécois.

«Ma mère a toujours cru que l'art devait aller au-delà des frontières de l'art», a dit son fils, Peter Dale Scott, au lancement de l'exposition. «Pour elle, l'art était allophone.»

Elle a consacré sa vie à son art mais aussi à sa famille.

«Mon père était un homme difficile qui s'attendait à ce qu'on prenne soin de lui», a dit Peter Scott, racontant comment, un mois après la mort de son père, les tableaux de sa mère explosaient en couleurs violentes, un style que son père n'avait jamais aimé.

«Elle s'est surtout exprimée par sa capacité de se libérer par son art.»

Au cours de sa carrière, Peter Dale Scott a lui aussi touché à la politique et à la poésie, au radicalisme et à la réflexion. Après une courte carrière comme diplomate canadien, il a passé 30 ans à enseigner la littérature en Californie et à s'impliquer dans les débats politiques. Il a été l'un des chefs de file du mouvement contre la guerre au Vietnam, a analysé en profondeur l'assassinat du président Kennedy et fait partie de ceux qui ont dénoncé de façon virulente l'oppression en Indonésie. À la suite de cette expérience, il a écrit un long poème à caractère hautement politique, *Coming To Jakarta: A Poem About Terror*. Comme ses deux parents, il a réuni l'analyse politique et l'expression artistique.

De toute évidence, il était très ému lors de l'inauguration de l'exposition, mercredi soir dernier. La présentation de l'histoire de l'art Esther Trépanier, qui a organisé l'exposition et rédigé le livre qui l'accompagne, l'a touché.

En effet, cette exposition dévoile des facettes auparavant cachées de cette artiste et indique subtilement le prix que Marian Dale Scott a dû payer comme épouse du célèbre F.R. Scott.

En 1940, il a peint trois personnages assis sur un banc, dans un parc, avec une file de personnes derrière eux.

«Parc. A mesure que j'y pense, son sens trouve les mots. Inquietant? Menaçant? De notre temps», écrit-elle dans son journal, dans un passage cité à côté du tableau. «Il y a un amant avec son bras autour de l'aimée, mais qui n'est pas très conscient d'elle, alors qu'une autre va prendre sa place, et peu remarquée, il y a là, rêvant, celle qui n'est pas aimée. Ces trois-là laissent apparemment passer le temps... Les autres se pressent, en toute hâte, en avant.»

Presque 15 ans plus tard, en 1954, elle a peint un *Portrait of Frank R. Scott et autportrait* où le visage de son mari cache le sien. Une ligne qui pourrait être une larme ou un cadre descendant de son oeil. C'est une image éloquente de sa frustration et de sa douleur, expliquées avec délicatesse mais non sans franchise dans le livre d'Esther Trépanier.

Pour ceux, comme moi, qui ont eu le bonheur de la connaître, Marian Dale Scott fut une femme subtile, sensible, forte, élégante et extraordinairement généreuse. En plus d'une exposition tout à fait valable en ce qui a trait à l'histoire de l'art au Québec, Esther Trépanier présente un aperçu émouvant d'une femme qui a réussi à trouver et à garder son identité.

graham.fraser@sympatico.ca

Graham Fraser est correspondant aux affaires nationales et chroniqueur hebdomadaire au Toronto Star.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: G rald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andr e Chouinard ( ducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Riv res ( ditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Franc ur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen L vesque (actualit s politiques municipales), Beno t Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Par  (sant ); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages  ditoriales, responsable des pages th matiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes);   l'information culturelle: Michel B lair (responsable), St phane Baillargeon (th  tre), Paul Cauchon (m dias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cin ma), Cl ment Trudel (musique);   l'information  conomique: G rard B rub  (adjoint au directeur de l'information), H l ne Baril, Claude L vesque, Fran ois Normand, Claude Turcotte;   l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut ( ditorialiste);   l'information politique: Pierre O'Neill, H l ne Buzzetti, Manon Corn lier (correspondantes parlementaire   Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires   Qu bec); Marie-H l ne Alarie (secr taire   la r daction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Par  (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Qu bec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICIT  ET LE MARKETING Martine Dub  (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain C te, Marlene C te, Anouk Hurlbut, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Mich line Ruelland, S bastien Saint-Hilaire (publicitaires), L opold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Mich line Turgeon; Martine B rub  (secr taire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine B dard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Jos e Hudon, Yanick M rtel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (secr taire   la client le), H l ne Gervais, Evelyne Labont  (responsable   la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secr taire   la direction), C line Paroy, Patrick Inkel (contr leur), Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (secr taire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-pr sident ex cutif) et directeur g n ral.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHRÉTIEN

Demande de renouvellement
du permis d'enfouissementSchneider invoque
les risques du
transports des BPCLOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La société Schneider Electric a justifié hier sa demande pour renouveler son permis d'enfouissement de quelque 7000 tonnes de sols contaminés aux BPC à Granby par les risques potentiels que ferait courir à l'environnement leur transport vers l'incinérateur de Récupère-Sol, au Saguenay.

Mais tout le monde ne voit pas les choses du même œil. Le directeur du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Denis Bergeron, voyait dans l'affaire Schneider, qui entrepose depuis un an à Granby sans certificat d'autorisation 7000 tonnes de sols contaminés, dont 2900 au-dessus de la norme de 50 parties par million (ppm), «un beau cas pour une ordonnance du ministre de l'Environnement: au lieu d'envisager de changer la loi et les règlements, Québec devrait commencer par utiliser les pouvoirs que lui confère la loi pour obliger la Schneider à nettoyer son site, ou le faire à sa place et lui envoyer la facture par la suite. La compagnie a eu cinq ans pour se préparer à cette situation».

La société
entrepose
à Granby
7000 tonnes
de sols
contaminés

Mais de son siège social de Toronto, la Schneider émettait un communiqué qui laissait clairement entendre que le ministre serait prêt à lui accorder un nouveau délai au lieu d'exiger qu'elle passe à l'action. Le certificat d'autorisation émis il y a cinq ans au site d'enfouissement de la Schneider avait une durée «temporaire» parce que Québec avait accepté d'accorder ce délai pour que la compagnie se prépare à une élimination définitive, précisait au Devoir la semaine dernière le porte-parole du ministère.

Le ministre nous a avisés, précisait de son côté le porte-parole de la Schneider, Louise Jones, «qu'il complète actuellement une entente concernant la future disposition [en français: élimination] des sols du site».

Comme le site ne coule pas et ne pose aucun problème de sécurité, la Schneider préférerait ne pas toucher à ces sols contaminés de son site, une quantité presque aussi importante que le total des sols entreposés pendant des années à Saint-Basile-le-Grand.

«Les options actuelles pour disposer de ces sols se limitent à un seul site, situé à Saint-Amroise, au nord du Saguenay, à quelque 480 km au nord de Granby, a précisé Mme Jones. Les spécialistes en environnement ont fait remarquer que transporter ce volume de sols pourrait créer davantage de problèmes environnementaux que de laisser les sols en place.»

Récupère-Sol traite présentement avec l'autorisation du ministère de l'Environnement des sols en provenance de toutes les régions du Québec et même des États-Unis. Le transport des sols contaminés de Saint-Basile vers des sites québécois et en Alberta n'a posé jusqu'ici aucun problème, du moins connu, de transport.

Pour Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, il appartient à la Schneider de démontrer la réalité des problèmes de transports qu'elle anticipe. Daniel Green n'est toutefois pas convaincu que la performance de l'incinérateur de Récupère-Sol se maintiendra en activité courante au niveau atteint durant les tests effectués pour valider son efficacité. Il estime que Québec devrait valider cette question par des inspections-surprises.



S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de
7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

«Si vous voyez des problèmes, ils n'en voient aucun. Je continue donc à faire mon travail au meilleur de mes capacités, et les gens ici sont très heureux de voir que je suis venu établir les meilleures relations possibles avec chacun», a-t-il déclaré.

«Au Canada, je fais toujours face au même problème. Les gens de droite disent que je suis de gauche et les gens de gauche disent que je suis de droite. À la Chambre des communes, les gens me critiquent [...] Il est très rare qu'on ne m'adresse que des compliments.»

Une source d'embaras pour le pays

De fait, à Ottawa, les leaders de l'opposition estiment que le premier ministre devrait écourter sa tournée au Moyen-Orient. Les déclarations maladroites du premier ministre Jean Chrétien au Moyen-Orient sont une source d'embaras pour le Canada, a clamé hier le chef conservateur Joe Clark. «Ce genre d'erreurs pendant trois jours consécutifs, c'est tout à fait incroyable, a-t-il poursuivi lors de la réunion de son caucus conservateur. Il met la bonne réputation internationale du Canada en péril...»

«Il n'y a aucun doute que son commentaire au sujet de la mer de Galilée a fait reculer les négociations, a-t-il avancé. Ce n'est pas ce que le Canada devrait faire. Je l'incite à la prudence. Je suis très sérieux lorsque je dis qu'il devrait rentrer au pays. Il devrait prétendre qu'il est malade et revenir.»

Avant d'atténuer ses propos, le premier ministre avait déclaré à Nazareth qu'Israël devait conserver le lac de Tibériade (la mer de Galilée), source d'eau potable située sur le plateau du Golan et région disputée par l'Etat hébreu et la Syrie.

Il avait aussi semblé appuyer l'idée d'une déclaration unilatérale d'indépendance de la Palestine afin de précipiter la conclusion d'un accord de paix avec Israël. De plus, M. Chrétien a suscité la colère des Palestiniens en ne visitant pas Jérusalem-Est.

Dans le même ordre d'idées, l'ancien chef réformiste Preston Manning estime que les commentaires de M. Chrétien sont inexcusables. Ce dernier aurait dû s'en tenir à son texte préparé, a-t-il avancé.

«Il n'y a rien de plus dangereux que d'improviser au Moyen-Orient. S'il ne peut pas s'en tenir à son texte, il ne devrait rien dire du tout ou parler du beau temps.»

Se portant à la défense de son chef, le ministre du Commerce et des Relations internationales, Pierre Pettigrew, a soutenu que le premier ministre Chrétien avait «fait son travail avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme».

«Ca fait parler, échanger. Je peux vous dire que ça va attirer l'attention sur le Canada, la contribution que nous avons. Comme vous savez, nous sommes restés neutres par rapport au processus de paix, mais nous sommes très intéressés par ce développement-là et nous avons pris la décision qu'une mission commerciale suivrait», a-t-il entonné à la suite d'une rencontre avec son homologue français François Huwart.

Aux Communes, le conservateur André Bachand en a remis en accusant le premier ministre Chrétien de «réécrit»

la politique canadienne étrangère au Moyen-Orient. Traditionnellement, le Canada affiche une position de neutralité face au conflit qui oppose Israël et les pays arabes. «Trois prises en trois jours... Si c'était au baseball, le premier ministre serait mort», a-t-il ironisé.

Visiblement agacé, le vice-premier ministre Herb Gray a rétorqué que les propos de M. Chrétien n'avaient suscité «aucun commentaire négatif» de la part des délégations étrangères ou des médias au Moyen-Orient.

Selon lui, M. Clark est mal placé pour faire la morale à M. Chrétien. En 1979, le premier ministre Clark avait promis de démanteler l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem, un geste qui avait suscité l'ire des Palestiniens.

Quant à Preston Manning, M. Gray a rappelé que ce premier avait embarrassé le Canada en critiquant la performance économique du Canada à l'étranger.

De son côté, M. Chrétien a fait remarquer qu'aucun journal égyptien, israélien ou palestinien ne lui avait adressé de reproche.

Hier, l'*Egyptian Gazette*, un quotidien de langue anglaise, souhaitait dans ses pages la bienvenue au premier ministre tout en soulignant les efforts menés par ce dernier afin d'améliorer les relations entre les deux pays. Toutefois, l'article à ce sujet reprenait presque mot pour mot un communiqué rédigé à l'intention des journalistes par les ministères fédéraux des Affaires étrangères et du Commerce international.

Aucune entente officielle

Le premier ministre, Jean Chrétien, a également nié que le Canada ait conclu une quelconque «entente officielle» avec Israël en vue d'accueillir au Canada des milliers de réfugiés palestiniens, pour faciliter le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Chrétien a émis son bref démenti devant des journalistes, après que la nouvelle de l'offre d'accueil de réfugiés palestiniens eut été rapportée par deux agences de presse mondiales, l'Associated Press et l'Agence France-Presse.

Celles-ci citaient un haut fonctionnaire israélien anonyme qui affirmait que le premier ministre avait accepté, au cours d'un entretien, dimanche, avec son homologue israélien Ehoud Barak, d'accueillir 15 000 Palestiniens pour donner l'exemple aux autres pays.

«Il n'y a pas d'entente conclue par quiconque sur les problèmes des réfugiés ou sur un nombre de réfugiés», a déclaré le premier ministre.

A Ottawa, la ministre de l'Immigration, Elinor Caplan, a également nié l'information. «Ce n'est pas vrai. Il n'y a jamais eu de discussion à ce sujet pendant les rencontres bilatérales. Il n'y a aucune requête en ce sens et l'histoire n'est pas vraie.» Elle n'a cependant pas fermé définitivement la porte à une telle requête. «Le Canada a toujours été réceptif aux requêtes du bureau du Haut-Commissariat pour les réfugiés. Nous avons toujours voulu faire notre part, mais il semble qu'aucune requête n'ait été faite en ce sens.»

M. Chrétien doit encore se rendre au Liban, en Jordanie, en Syrie et en Arabie Saoudite, son retour à Ottawa est prévu pour le 19 avril.



Jean Chrétien et son homologue égyptien Atef Mohamed Ebeid, hier au Caire.

FISC

SUITE DE LA PAGE 1

Dans le matériel fourni aux professeurs, le gouvernement explique que tout concourt «à justifier une intervention éducative précoce auprès des jeunes du primaire». «C'est en donnant un sens aux connaissances transmises que nous formerons leur conscience de futurs contribuables et que nous les orienterons vers des valeurs empreintes de coopération et de justice sociale», lit-on dans un encadré intitulé «Le travail au noir et l'évasion fiscale: un fléau».

Les objectifs poursuivis par ce type de pédagogie sont les suivants: transmettre les notions de base en matière de fiscalité; fournir les raisons d'être des taxes et des impôts et comprendre l'équité dans les opérations de perception; expliquer aux enfants les principes guidant le gouvernement dans la gestion de ses dépenses et, enfin, «comprendre les conséquences du travail au noir sur l'économie québécoise».

Auprès de marmots âgés de 10 et 11 ans, le gouvernement poursuit ces objectifs en proposant une série d'activités ludiques. Un conte que le professeur pourra lire en classe sert de tremplin à l'animation entre les élèves et l'enseignant. Léo le lion — le gouvernement — «est le roi des prédateurs. Il décide de percevoir un impôt auprès de ses sujets car il a constaté que les animaux jeunes, vieux ou malades ne mangent pas à leur faim! Il trouve injuste que la nourriture soit inégalement distribuée entre ses sujets. Tous devraient contribuer au mieux-être du groupe».

La légende se poursuit: les animaux conviennent de donner une prise sur quatre à Léo afin qu'on les distribue aux plus faibles. Mais Brigitte la panthère ne voit pas cette entente d'un œil favorable. «Elle décide donc de chasser la nuit et de cacher la nourriture dans une caverne» — le travail au noir. Un vieux hibou, «qui voit très bien la nuit» — le fisc —, la surprend et court prévenir Léo.

A partir de cette fable, qui se poursuit et fait également intervenir Natacha la vieille louve, Hector le tigre et Robert le vautour, l'enseignant peut interroger les petits. Pourquoi Léo veut-il percevoir un impôt? Que pensez-vous de l'attitude de Brigitte?

L'enseignant, qui n'est pas tenu d'utiliser ce matériel d'appoint parce qu'il ne s'inscrit pas dans le programme officiel, peut profiter de la lecture de cette fable pour informer les élèves du fait que «le travail au noir est une action qui ne respecte pas les lois fiscales. Bien qu'elle soit posée par beaucoup de personnes, elle n'en demeure pas moins immorale et illégale».

Des définitions, des charades, un mot-mystère, des anecdotes humoristiques (de tsar Pierre Le Grand, en Russie, exige un impôt sur la barbe...), des activités sur l'attribution des taxes et impôts en fonction des divers paliers de gouvernement et l'importance de mettre un terme au travail au noir peuvent également animer la classe. L'élève doit aussi déchiffrer deux phrases-mystères à partir d'un code où les chiffres remplacent les lettres. Une fois le mystère dévoilé, les élèves ont compris ceci: «Je demande tou-

jours une facture lors de mes achats» et «Je refuse de travailler en dessous de la table».

90 000 jeunes sont visés

Les élèves du primaire sont ainsi ciblés, explique Michèle Drouin-Audette, de la Direction des communications au ministère du Revenu, tout simplement parce que, pour la cinquième année du primaire, cette intervention s'inscrit bien dans le cadre du programme pédagogique et du cours de sciences humaines, où l'on étudie la structure du gouvernement et le rôle des ministères. «C'est aussi un âge où les jeunes s'éveillent à la valeur de l'argent», explique Mme Drouin-Audette.

Le ministère de l'Éducation est lié à cette opération dans la mesure où il a conseillé le ministère du Revenu dans la façon de marier ce contenu particulier aux programmes pédagogiques en vigueur.

Au primaire, quelque 90 000 jeunes sont visés par cette opération de sensibilisation. En cinquième secondaire, le nombre est ciblé par l'entremise des cours d'éducation à l'économie et du volet intitulé «L'Etat et les finances publiques». L'an dernier, où le matériel a été expérimenté pour la première fois, un sondage a permis de constater qu'environ 45 % de la clientèle ciblée avait utilisé le matériel.

Le programme prévoit aussi la possibilité de poursuivre la réflexion à la maison en remettant un feuillet aux parents. Dans le document, intitulé *Les taxes et les impôts expliqués à vos enfants*, on insiste notamment sur le fait que «c'est en formant la conscience de nos enfants, ces futurs contribuables, que nous les orientons vers des valeurs de coopération et de justice sociale». L'accès aux parents, par la voie de l'école, est une manière de poursuivre le programme de lutte contre l'évasion fiscale, explique-t-on au ministère.

Quant au jeune âge de la clientèle ciblée par une action que certains pourraient associer à de la propagande, le ministère du Revenu juge qu'il n'est pas trop tôt pour faire ce type d'éducation. «Nous pensons que les jeunes, même s'ils ont dix ou onze ans, savent qu'il existe des façons de détourner les façons de faire traditionnelles», explique Michèle Blouin-Audette. Et en cinquième secondaire, âge où les jeunes songent à un premier emploi, «on s'aperçoit que la notion de travail au noir est déjà bien ancrée».

En sus des activités à faire en classe, le ministère du Revenu offre également aux niveaux primaire et secondaire la possibilité de participer à un concours. Sur un feuillet préaffranchi et adressé au ministre du Revenu, Paul Bégin, le jeune doit partager «le fruit de sa réflexion personnelle» sur le thème «Taxes et impôts: pourquoi et pour quoi?». Les marmots du primaire peuvent agréablement leur réflexion d'un dessin tandis que les plus vieux doivent synthétiser leur opinion sur le sujet en 50 à 60 mots. Chacun des gagnants recevra un prix en argent de 300 \$. Les règlements du concours ajoutent toutefois une précision: «Ces prix ne sont pas imposables.»

EN BREF

Le génome du bacille
de la lèpre est décrypté

(AFP) — Le génome du bacille de la lèpre, dont 800 000 nouveaux cas sont encore recensés chaque année dans le monde, a été décrypté intégralement grâce à une collaboration franco-britannique, a annoncé hier l'Institut Pasteur de Paris lors du colloque Génomes 2000 qui se tient jusqu'à samedi dans ses locaux. L'obtention de la «séquence totale» du génome du bacille de la lèpre, la mise en ordre des pièces qui constituent son patrimoine génétique, est l'aboutissement d'une collaboration entreprise en 1996 entre les équipes des professeurs Stewart Cole (Institut Pasteur, Paris) et Bart Barel, du Sanger Centre (Royaume-Uni). Les chercheurs ont commencé à comparer les patrimoines génétiques du bacille de la lèpre (*Mycobacterium leprae*) avec celui, plus grand, de la tuberculose (*Mycobacterium tuberculosis*). La comparaison pourrait être très utile à la production d'éventuels vaccins.

LISTES

SUITE DE LA PAGE 1

émettre des recommandations. «Le rapport intérimaire pour les régions de Montréal et de Québec sera présenté sous peu à Mme Marois», a dit le porte-parole du MSSS, Alain Vézina.

Quant au rapport final pour toute la province, il est attendu en juin. Pourquoi ce retard? «Il y a eu des bouleversements dans le calendrier, des rencontres ont été remises. Nous avons eu une fin d'hiver et un début de printemps chargés», a ajouté Alain Vézina. Le porte-parole rappelle que le dossier est complexe et que ce n'est pas une question qui se règle «en criant ciseaux».

En attendant, la liste continue de s'allonger, passant de 620 personnes au début de mars à 630 deux semaines plus tard et à 635 à la fin du mois. De ce nombre, 377 patients, soit 59 %, attendent depuis plus d'un mois. Parmi les hôpitaux montréalais qui ont vu leur liste s'allonger, l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) trône encore une fois au premier rang. Depuis un mois, le nombre de personnes en attente d'une intervention cardiaque est passé de 166 à 192.

À la Régie régionale de Montréal-Centre, on espère toujours une annonce de la ministre de la Santé. Dans une lettre envoyée le 31 mars, Mme Marois a indiqué à la régie qu'elle reconstruirait son budget. Elle écrit également que des budgets additionnels seront alloués à six secteurs. Mais elle ne précise le montant des allocations que pour le développement des services à domicile et pour les soins de longue durée. «La ministre nous dit que pour les autres montants, des décisions seront prises ultérieurement», a expliqué le directeur général de la Régie, Marcel Villeneuve.

Dans toute la province, le MSSS a bel et bien avancé qu'une somme de 58 millions serait débloquée pour la «santé physique» des patients. De cette somme, 20 millions iront au désengorgement des urgences, 8 millions au paiement de diverses factures et 30 millions à la réduction des listes d'attente. C'est la part de cette dernière somme qui lui revient que la Régie régionale ne connaît pas et ne peut donc pas transférer aux hôpitaux sous sa responsabilité.

«Ces 30 millions doivent être répartis à travers toutes les régions. Si notre part est substantielle, une bonne partie de l'argent ira à la réduction de la liste pour les chirurgies cardiaques», garantit Marcel Villeneuve.

Le plan de la régie est d'augmenter le nombre de chirurgies effectuées chaque année de 4800 à 5200. Cette mesure serait permanente et coûterait cinq millions par an. «Notre perspective n'est pas d'y aller avec une sorte de blitz et de voir la liste d'attente baisser et se gonfler de nouveau», poursuit le directeur général. Ce sera une augmentation qui demeurera stable dans le temps. En outre, l'ICM recevra les fonds nécessaires pour opérer de 100 à 120 patients de plus.

Et quand aura lieu l'annonce de Mme Marois? «Nous n'avons pas eu de date précise, mais ce qu'on sait par son entourage, c'est que ce sera très prochainement», croit Marcel Villeneuve.

BINGO

SUITE DE LA PAGE 1

Le bingo, une adaptation probable d'une loterie italienne du XVI^e siècle, est autorisé au Canada en vertu d'une dérogation au Code criminel, à condition que l'activité s'effectue au profit d'organismes religieux ou charitables. Au Québec, environ 1500 de ces groupes tirent des revenus du bingo. L'industrie génère 2000 emplois, attire 12,5 millions d'adeptes et totalise des ventes de 286 millions de dollars par an. Le bingo, c'est 8 % de toutes les sommes investies dans le jeu.

Québec avait réformé l'industrie en 1997 à la suite d'une vaste consultation, imposant entre autres des moratoires sur l'octroi de licences à de nouveaux organismes. Mais la plupart des «joueurs» de l'industrie constatent aujourd'hui l'échec de cette réforme, qui n'a pas réussi à endiguer tous les problèmes.

L'étude de Charles Côté démontre notamment que le marché du bingo du Grand Montréal reste saturé et doit être restructuré. Avec 47 % de la population et 46 % des ventes, la grande région de Montréal ne génère que 41,5 % des profits du bingo. M. Côté remarque qu'un trop grand nombre de licences a été accordé à Montréal. Il constate en outre que les règles qui encadrent le bingo sont rigides et empêchent l'innovation et la concurrence entre les salles. Malgré tout, le bingo «a un bon potentiel de croissance», estime-t-il. Il suffit de réformer — encore une fois — l'industrie.

Dans ses recommandations, M. Côté suggère que le bingo reste majoritairement réservé au financement d'organismes religieux et de charité titulaires de licences. Il veut que l'industrie soit relancée afin de permettre d'octroyer des licences supplémentaires et d'augmenter les profits. Ces nouvelles licences pourraient être attribuées au fur et à mesure que les profits augmentent dans une région donnée.

Dans un deuxième temps, M. Côté recommande que les organismes religieux et de charité se regroupent en une même association. Il suggère aussi la création d'un nouveau secrétariat du bingo. Il veut également mettre de l'ordre dans le milieu des exploitants de salles et mieux définir leur rôle. Ces derniers chargent souvent les frais maximums pour la location et offrent des services variables d'un endroit à l'autre.

Le ministre Ménard a louangé hier les recommandations du rapport Côté, annonçant du coup une série de consultations publiques régionales, en mai et en juin, afin de permettre à la communauté du bingo de faire connaître son point de vue. M. Ménard n'a toutefois pas l'intention de lever le moratoire sur l'octroi des licences dans l'immédiat.